



**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL D'ESSONNE
Séance du 27 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la CCVE, parvis des Communautés à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610), sous la présidence de M. Patrick IMBERT.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de votants pour les délibérations n° 69-2022 à n°70-2022 : 50 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 71-2022 à n°72-2022 : 52 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 73-2022 à n°83-2022 : 51 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 84-2022 à n°87-2022 : 50 votants

Nombre de votants pour la délibération n° 88-2022 : 48 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 89-2022 à n°92-2022 : 50 votants

Nombre de votants pour les délibérations n° 93-2022 à n°95-2022 : 44 votants

Présents : 38

AUVERNAUX : Wilfrid HILGENGA

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE : Patrick IMBERT, Jacques MIONE, Marc NICOL (*sauf pour les délibérations n° 69-2022 et n°70-2022*), Michel TERRIER, Claudine TURON

BAULNE : /

CERNY : François LACOMME, Alain VUITRY

CHAMPCUEIL : François PLANTÉ (*sauf pour les délibérations n° 84-2022 à n°95-2022*)

CHEVANNES : Sami BEN OUADA

D'HUISON-LONGUEVILLE : Jean-Christophe HARDY (pouvoir à Philippe DAMIOT à partir de la délibération n° 73-2022), Edith VINO (*sauf pour les délibérations n° 73-2022 à n°95-2022*)

ECHARCON : /

FONTENAY-LE-VICOMTE : Valérie MICK RIVES

GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE : Gilles LE PAGE

ITTEVILLE : Françoise GUILLARD, François PAROLINI (*sauf pour la délibération n° 88-2022*),

LA FERTE ALAIS : Hervé FRANEL, Mariannick MORVAN (*sauf pour la délibération n° 88-2022*),

LEUDEVILLE : Marie-Agnès FAIX, Jean-Pierre LECOMTE

MENNECY : Anne-Marie DOUGNIAUX (*sauf pour les délibérations n° 93-2022 à n°95-2022*), Xavier DUGOIN, Alain LE QUELLEC (*sauf pour les délibérations n° 93-2022 à n°95-2022*), Annie PIOFFET, Patrick POLVERELLI, Jouda PRAT (*sauf pour les délibérations n° 93-2022 à n°95-2022*), Jean-Paul REYNAUD

NAINVILLE LES ROCHES : Frédéric MOURET

ORMOY : Maria Alexandra GONCALVES

ORVEAU : Philippe DAMIOT

SAINT-VRAIN : Corinne CORDIER, Christian DUPRE, Louis LANGLET

VAYRES-SUR-ESSONNE : Jocelyne BOITON

VERT-LE-GRAND : Nicole PRIGENT, Jean-Claude QUINTARD

VERT-LE-PETIT : Vincent BERNIER, Laurence BUDELOT

Pouvoirs : 14

Dora ANNABI donne pouvoir à Jouda PRAT
Jacques BERNARD donne pouvoir à Jean-Claude QUINTARD
Marie-Claire CHAMBARET donne pouvoir à François LACOMME
Laëtitia COLONNA donne pouvoir à Marc NICOL
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Marie FERNANDES-BOUDOT donne pouvoir à Sami BEN OUADA
Claude GARRO donne pouvoir à Xavier DUGOIN
Jacques GOMBAULT donne pouvoir à Sandra GONCALVES
Sandrine JACQUET donne pouvoir à Frédéric MOURET
Yoann MARFA-ANGLADA donne pouvoir à Vincent BERNIER
Nathalie MOURLAN donne pouvoir à Valérie MICK-RIVES
Jean-Michel LEMOINE donne pouvoir à Laurence BUDELOT
Marie-José PERRET donne pouvoir à Jean-Paul REYNAUD
Dominique TREHARD donne pouvoir à Jacques MIONE

Absents : 3

ECHARCON : Gérard RASSIER
ITTEVILLE : Alexandre SPADA
LA FERTE ALAIS : Laure CHENU

Secrétaire de séance : Gilles LE PAGE.

DECHETS MENAGERS

Délibération n° 82-2022 : Rapport annuel sur le prix, la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE – 2021.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021 répond à l'obligation faite par la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 ainsi que le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est rédigé selon les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France).

Il est transmis à l'ensemble des communes pour prise d'acte.

Vu la création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002-PREF-DCL-0393 en date du 11 décembre 2002 et fixant ses compétences statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2005 transférant à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la compétence relative à « l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCL-086 du 28 février 2018 portant mise à jour des statuts de la CCVE,

Considérant l'obligation faite par la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 ainsi que le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 de

présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport annexé pour l'année 2021,

Vu l'avis de la Commission Déchets ménagers du 14 septembre 2022,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 20 septembre 2022,

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Déchets ménagers,
Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021 de la CCVE.

PRISE D'ACTE

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus

Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le


Le Président

Patrick IMBERT

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de son affichage ou publication le



Le Président

Patrick IMBERT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

DÉCHETS MÉNAGERS

Accusé de réception en préfecture
091-249100546-20221020-82-2022-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

COMMUNAUTÉ
DU
VAL
D'ESSONNE

Rapport annuel 2021

sur le **prix et la qualité** du **service public**
d'élimination des **déchets ménagers**
et **assimilés**



Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Parvis des communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

Les horaires du service : du lundi au mercredi : 9h-12h et 14h-18h,
jeudi : 9h-12h, vendredi : 9h-12h et 14h-17h30

☎ 01 64 93 21 20 ✉ environnement@ccvalessonne.com

www.valessonne.fr



PREAMBULE

Le présent document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers.

Il répond à l'obligation faite par la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 ainsi que le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La rédaction de ce rapport est basée sur les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France). Elle se fonde sur le tronc commun francilien rassemblant les indicateurs techniques et financiers décrivant de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. L'ORDIF propose ainsi par la définition d'un vocabulaire et d'indicateurs communs, de renforcer la pertinence des données techniques et financières décrivant le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la région Ile-de-France et de faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Ce rapport est complété par le rapport d'activité du SIREDOM (en attente) qui est annexé au présent rapport.

Ce rapport est présenté en Conseil Communautaire le 27 septembre 2022.

**Ce rapport est à la disposition du public à la
Communauté de Communes du Val d'Essonne
Service Déchets Ménagers et Assimilés
Espace France Services
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Et sur son site internet : <http://www.valessonne.fr>**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1 GENERALITES	5
1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	7
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES DE LA CCVE	10
2.2.1 TONNAGES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)	13
2.2.2 LES DECHETS QUOTIDIENS : ORDURES MENAGERES (OMr)-EMBALLAGES/PAPIERS	14
2.2.3 LES EMBALLAGES ET PAPIERS	14
2.2.4 LE PAPIER	16
2.2.5 LE VERRE	17
2.2.6 LES DECHETS VEGETAUX.....	18
2.2.7 LES ENCOMBRANTS / DEEE.....	19
2.3 TONNAGES DE LA COMMUNE DE LEUDEVILLE.....	20
2.4 AUTRES DECHETS.....	21
2.4.1 LES TEXTILES.....	21
2.4.2 LES PILES	21
2.5 DESTINATION DES DECHETS COLLECTES ET MODES DE VALORISATION	22
2.6 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT.....	22
2.7 RESEAU DE DECHETERIES	23
2.8 DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES.....	25
2.9 LES DEPOTS SAUVAGES.....	26
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	27
3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES AUX ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021	27
3.2. AUTRES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES PAR CONTRAT	28
3.3 LES PRINCIPALES DEPENSES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2021.....	28
3.4 COMMUNE DE LEUDEVILLE - PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021	29
3.5 LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVES.....	29
3.6 TARIFICATION 2021 DE LA REOMI	30
3.6.1 TARIFS DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2021	30
3.6.2 TARIFS DU 1ER OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2021	31
3.7 LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT EN 2021	32
3.7.1. BUDGET ANNEXE DE LA CCVE.....	32

3.7.2. REVERSEMENT CITEO (ex Eco-Emballage et Eco-Folio)	32
3.7.3. PROVISION ANNUELLE DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS	33
4. LES MESURES DE PREVENTION	34
4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE	34
4.2 CALENDRIERS DE COLLECTE	35
4.3 OPERATION DE COMPOSTAGE	36
4.4 OUTILS INTERNET	37
4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE	37
4.6 ACTIONS DE SENSIBILISATION	37
4.7 SUIVI DE COLLECTE	38
4.8 SENSIBILISATION DES SERVICES TECHNIQUES	39
4.9 ECONOMIE CIRCULAIRE	39
4.10 POINTS NOIRS DE COLLECTE	39
5. ANNEXES	40

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 GENERALITES

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est constituée de 21 communes.

Création
11/12/2002

Auvernaux	Leudeville
Ballancourt-sur-Essonne	Menecy
Cerny	Nainville-les-Roches
Champcueil	Ormoy
Chevannes	Saint-Vrain
Echarcon	Vert-le-Grand
Fontenay-le-Vicomte	Vert-le-Petit
Itteville	

Adhésion
15/12/2003

Baulne
La Ferté-Alais

Adhésion
03/02/2010

D'Huisson-Longueville
Guigneville-sur-Essonne
Orveau
Vayres-sur-Essonne

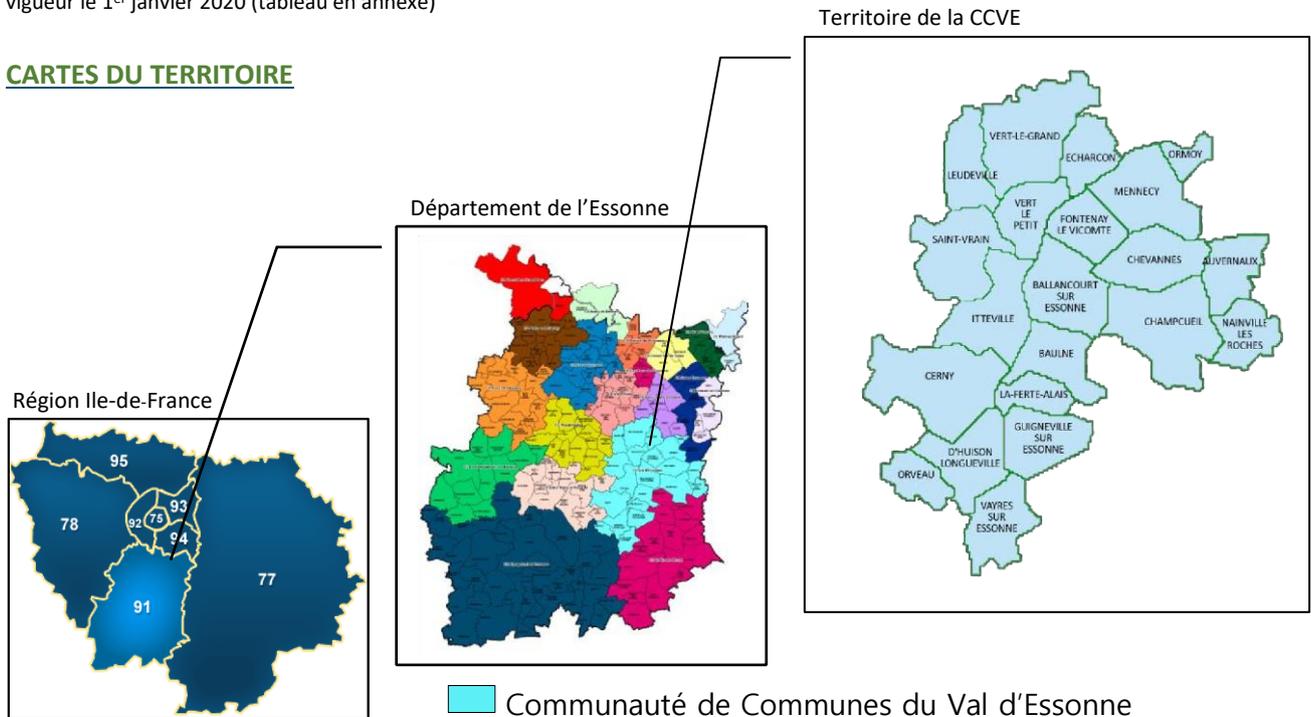
POPULATION DESSERVIE

61 163 habitants

(Source : www.insee.fr *Populations légales 2017 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (tableau en annexe)

SUPERFICIE 19 900 hectares

CARTES DU TERRITOIRE



PRESIDENT

Patrick IMBERT, Vice-Président au Conseil Départemental de l'Essonne, Maire-Adjoint à la mairie de Ballancourt-sur-Essonne

Le schéma de décision est le suivant :

Le Président et le Vice-Président définissent les orientations.

La commission « DECHETS » étudie les dossiers et donne son avis.

Les décisions sont prises en Conseil Communautaire après présentation en bureau communautaire.

REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 22 membres (le Président, les Vice-présidents et les Maires des communes)

Le Conseil Communautaire : 55 délégués

SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01.64.93.21.20 / Fax : 01.64.93.22.03

Mail : ccve@ccvalessonne.com / environnement@ccvalessonne.com

Site internet général : www.valessonne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Lundi	9h - 12h	14h – 18h
Mardi	9h - 12h	14h – 18h
Mercredi	9h - 12h	14h – 18h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	14h – 17h30



LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de communes exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace communautaire**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- **Actions de développement économique**
 - Toute action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** (En application de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement)
- **Eau**
- **Assainissement des eaux usées**

COMPETENCES OPTIONNELLES

- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
- **Création et gestion de maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes**
 - En application de l'article 27-2 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- **Action sociale d'intérêt communautaire**

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- **Action en faveur de la prévention et de la sécurité sur la Communauté de communes**
 - Installation, gestion et maintenance de matériel de vidéo-protection à l'entrée des communes membres et des zones d'activités économiques communautaires
- **Aménagement et développement du réseau numérique**
- **Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire**
- **Actions et équipements sportifs d'intérêt communautaire**
- **Développement durable**
- **Sentiers de randonnées**

1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

TERRITOIRE DESSERVI

Suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2005 et aux délibérations des 17 communes adhérentes, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'est vue transférer la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au 1^{er} janvier 2006. En 2010, 4 nouvelles communes ont rejoint la CCVE.

La Communauté de Communes s'est engagée, envers l'ensemble de ses communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à :

- ✓ Mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur les communes de la Communauté afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets
 - Par délibération du 13 décembre 2011, la REOMi a été instaurée au 1^{er} janvier 2012 suite à la décision du conseil communautaire.
 - Par délibération du 14 novembre 2017, la révision de la grille tarifaire de la REOMi à compter du 1^{er} janvier 2018
 - Par délibération du 28 septembre 2021, la révision de la grille tarifaire de la REOMi à compter du 1^{er} octobre 2021

- ✓ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes
 - Actions menées depuis 2006 (Cf. chapitre 4)

- ✓ Expérimenter dès 2006 des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la Communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries ...)
 - Actions menées depuis 2006 – La CCVE s'est engagée dans un programme de prévention de la production des déchets en accompagnement de la mise en place de la REOMi

- ✓ Tendre vers une optimisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service
 - Actions menées depuis 2008 avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le passage à 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères (Ormoy et Saint-Vrain en 2010 – Mennecy en 2012)
 - Suppression de la collecte du Verre en porte-à-porte sur 4 communes (Champcueil, Ormoy, Saint-Vrain et Vert-le-Grand) à compter du 1^{er} septembre 2021
 - Suppression de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte sur 3 communes (Champcueil, Guigneville et Itteville) à compter du 1^{er} septembre 2021
 - Suppression de la collecte hivernale pour les déchets végétaux en porte-à-porte de la mi-novembre à la mi-mars, depuis novembre 2021

- ✓ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence déchets
 - Actions débutées en 2008 dans le cadre du recensement et du « puçage » des bacs de collecte pour la mise en place de la REOMi et aujourd'hui achevées.

- ✓ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes – Etude menée en 2006 et 2007 – étude suspendue par l'étude sur la redevance incitative applicable également aux entreprises.

ACTIVITE DU SERVICE

COURRIERS ET MAILS REÇUS 2021

	Courriers arrivés	Courriers départs
Factures REOMI	-	43 207
Mails @Environnement	3 928	2 807
Courriers	405	313

Le nombre de factures envoyées en 2021 a augmenté de 2,57 % par rapport à 2020.

LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté s'est substituée aux communes depuis le 1^{er} janvier 2006.

Tableau récapitulatif des compétences exercées par la collectivité pour l'ensemble des communes pour l'année 2021

Communes	Type de déchets	Mode d'organisation*																	
		Ordures ménagères			Emballages Journaux/Magazines		Journaux/Magazines		Verre		Déchets Végétaux		Encombrants		Piles		Textiles		Déchets professionnels assimilables aux OM
		PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	PàP	PàP	PàP
Auvernaux, Ballancourt s/Esbonne Baulne Cerny Champcueil Chevannes D'Huisson Longueville Echarcon Fontenay-le-Vicomte Guigneville s/Esbonne Itteville La Ferté-Alais Mennecy Nainville-les-Roches Ormy Orveau Saint-Vrain Vayres sur Essonne Vert le Grand Vert-le-Petit																			
Leudeville	Collecte et Traitement																		

* PàP : Porte à porte / PAV : Point d'apport volontaire - selon les communes

	Opérations assurées par la CCVE via un marché public de services
	Opérations assurées par le SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures ménagères)
	Autre / Associations (Le Relais, Ecotextile, Visiocom...)

Le tableau ci-dessus a pour but d'expliciter le mode d'exploitation du service public et de la répartition des compétences c'est-à-dire ce qui est géré :

- soit par la collectivité et confié à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public de services
- soit ce qui a été confié à des syndicats intercommunaux.

La gestion des déchets de la commune de Leudeville relève, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence du SIREDOM qui a fusionné avec le SICTOM du Hurepoix.

SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

=> se reporter à l'annexe du présent rapport

1.3 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

- ★ **Démarrage des nouveaux marchés de collecte au 1^{er} septembre 2021**
- ★ **Modification de la grille tarifaire au 1^{er} octobre 2021**
- ★ **Préparation à la mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles : demande de dérogation et présentation du dossier au CoDERST du 7 décembre 2021 (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques)**
La demande porte sur une réduction de fréquence des OMr de 1 fois par semaine à 1 fois toutes les 2 semaines sur l'ensemble des 20 communes du territoire en Redevance, précisant que la collecte sera maintenue de manière hebdomadaire pour 3 centre-bourgs (Ballancourt, La Ferté-Alais et Mennecey), pour les collectifs et certains établissements, ainsi que sur les périodes estivales et fêtes de fin d'année.
- ★ **Poursuite de la mise en œuvre de la résolution des « Points noirs » de collecte (situations de circulations dangereuses pour les agents de collecte et pour les habitants)**
- ★ **Rencontres avec les communes pour améliorer la gestion des Déchets des Services Techniques**
- ★ **Envoi de 43 207 factures REOMI (correspondant à 2 semestres).**

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES DE LA CCVE

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LA CCVE

Le renouvellement des marchés de collecte a eu lieu en 2021. Les nouveaux marchés de collecte des OMR, Emballages/papiers, Verre, Déchets Végétaux en porte-à-porte et de collecte des Encombrants et DEEE en porte-à-porte sur RDV ont démarré au 1^{er} septembre 2021. Ces nouveaux marchés ont pris en compte les modifications de périmètre de collecte pour le Verre, de périmètre de collecte et de saisonnalité pour les Déchets végétaux, et de réduction de fréquence des OMR et intégrant des collectes supplémentaires. Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des flux de déchets collectés en porte-à-porte et précisent pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant. Ils sont présentés par période.

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT 2021				
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)	
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D'Huisson Longueville - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Guigneville sur Essonne - Itteville - La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Orveau – Vayres sur Essonne - Vert Le Petit				
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEMAER	C1	Bac vert	
Emballages et Papiers		C1	Bac jaune	
Déchets végétaux		Selon calendrier	Récipients réutilisables et fagots ficelés	
			Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés	
Encombrants	Prestataire ESD	Sur RDV	Sans contenants	
Champcueil - Mennecy (2 secteurs) – Ormoy - Saint Vrain - Vert le Grand				
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEMAER	C1	Bac bordeaux / vert / marron	
Emballages et Papiers		C1	Bac jaune	
Verre		C0,5	Bac vert clair	
Déchets végétaux		Selon calendrier	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés	
Encombrants	Prestataire ESD	Sur RDV	Sans contenants	

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/2 semaines)

PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2021			
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
Menecy			
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEPUR	C1	Bac vert/vert
Emballages et Papiers		C1	Bac gris/jaune
Verre		C0,5	Bac gris/vert clair
Déchets végétaux		C0,5 (de mars à novembre)	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants	Recyclerie du Gâtinais	Sur RDV	Sans contenants
Auvernaux - Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D'Huison-Longueville - Echarcon – Fontenay-Le-Vicomte –La Ferté-Alais – Nainville-Les-Roches – Ormoy - Orveau - Vayres-sur-Essonne - Saint-Vrain - Vert-le-Grand - Vert-le-Petit			
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEPUR	C1	Bac vert/vert
Emballages et Papiers		C1	Bac gris/jaune
Déchets végétaux		C0,5 (de mars à novembre)	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants		Recyclerie du Gâtinais	Sur RDV
Champcueil - Guigneville-sur-Essonne - Itteville			
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEPUR	C1	Bac vert/vert
Emballages et Papiers		C1	Bac gris/jaune
Encombrants		Recyclerie du Gâtinais	Sur RDV

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/2 semaines)

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LE SIREDOM sur la commune de LEUDEVILLE

PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2021			
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
Leudeville			
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SEPUR	C1	Bac gris
Emballages et Papiers		C1	Bac jaune
Verre			PAV
Déchets végétaux		C0,5 (de mars à novembre)	Bac grenat ou sacs papiers biodégradables
Encombrants	Recyclerie du Gâtinais	Sur RDV	Sans contenants

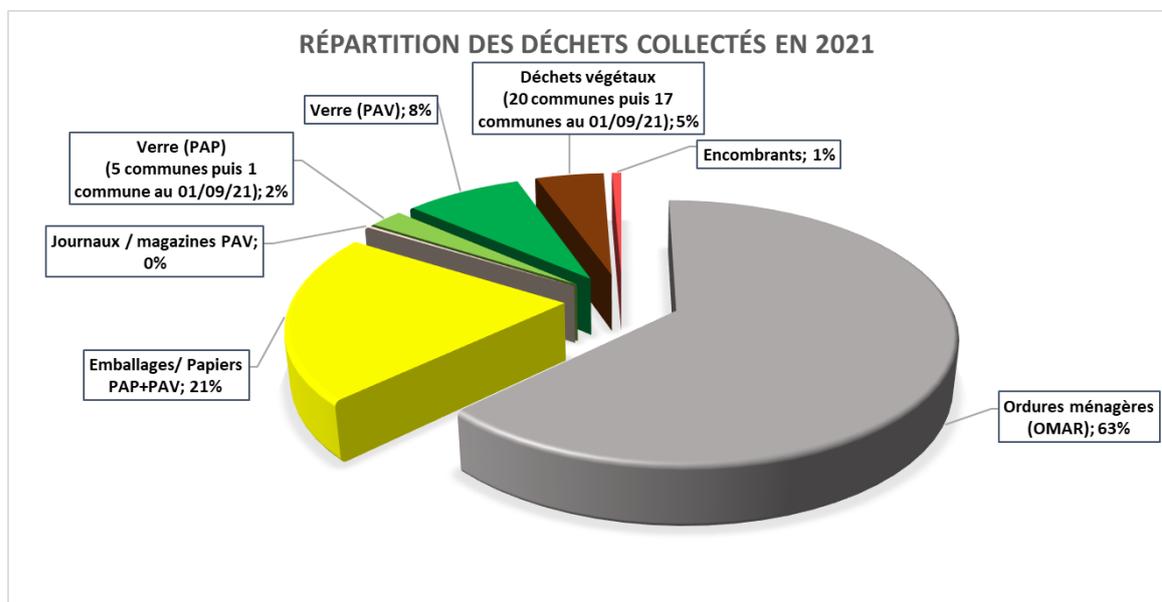
Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0,5 : 1 fois/2 semaines)

2.2 TONNAGES COLLECTES

Le tableau ci-dessous présente les tonnages globaux collectés en 2021 sur les 20 communes gérées directement par la CCVE :

FLUX DE DECHETS COLLECTES	2019		2020		2021	
	58 107 hab.		59 454 hab.		59 663 hab.	
	TONNAGES		TONNAGES		TONNAGES	
	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.
Ordures ménagères (OMAR)	9 618,05	165,52	10 284,12	172,98	10 259,44	171,96
Emballages/ Papiers PAP+PAV	3 106,92	53,47	3 366,79	56,63	3 434,61	57,57
Journaux / magazines PAV	74,44	1,28	63,28	1,06	41,58	0,70
Verre (PAP) (5 communes puis 1 commune au 01/09/21)	408,50	16,68	475,18	18,93	384,16	17,63
Verre (PAV)	1 166,50	20,08	1 442,30	24,26	1 331,20	22,31
Déchets végétaux (20 communes puis 17 communes au 01/09/21)	965,64	16,62	1 119,04	18,82	777,46	13,77
Encombrants	85,76	1,48	125,44	2,11	105,98	1,78
Total	15 425,81	275,12	16 876,15	294,79	16 334,43	285,71

Depuis le passage à la REOMi, on constate une diminution constante du tonnage global des déchets, notamment des ordures ménagères collectés en porte-à-porte. En raison de la crise sanitaire et des confinements de 2020, le tonnage global de l'ensemble des déchets collectés (hors déchèteries) concernant la collecte des déchets en porte-à-porte et en points d'apport volontaire avait augmenté de 9,40 % en 2020. En 2021, il représente un tonnage de **16 334,43 tonnes** soit une diminution de **3,21 %** par rapport à 2020.



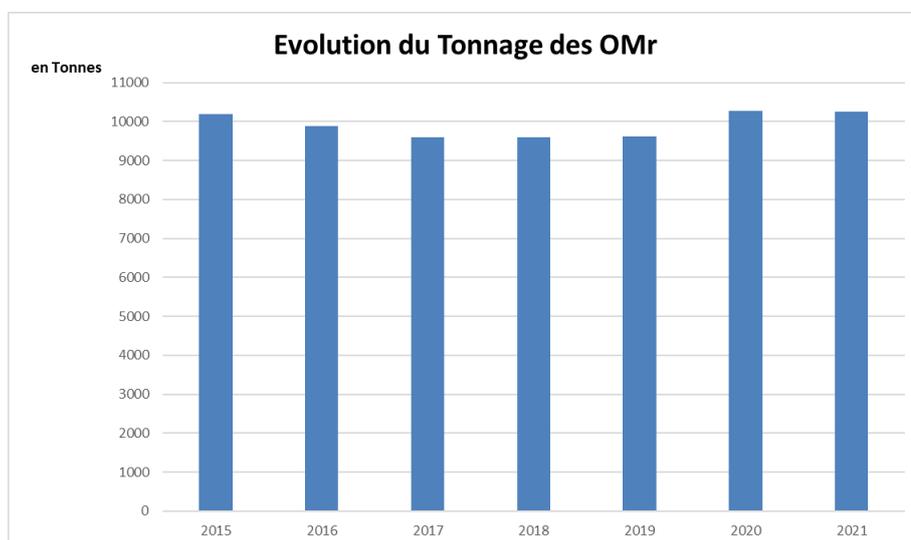
Les variations de flux de déchets collectés pour l'année 2021 ont connu par rapport à 2020 :

- Une baisse de -0,24 % des **Ordures ménagères résiduelles**,
- Une baisse de -1,97 % du **Emballages/papiers** en porte-à-porte, et une hausse de 15,61 % en apport volontaire,
- Une baisse de 19,15 % du **Verre** en porte-à-porte, et une baisse de 7,70 % en apport volontaire,
- Une baisse de 30,52 % des **Déchets végétaux** en porte-à-porte,
- Une baisse de 15,51 % des **Encombrants et des DEEE**,
- Une augmentation de 30,11 % du **nombre de passage en déchèteries**,
- Une baisse de 34,29 % du **Papier** en apport volontaire (arrêt de cette collecte au 01/09/21)
- Une augmentation de 21,20 % des **Piles** en points d'apport volontaire « Récup'piles »,
- Une augmentation de 27,98 % des **Textiles** en points d'apport volontaire « Ecotextile » et « Le Relais ».

2.2.1 TONNAGES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMr)

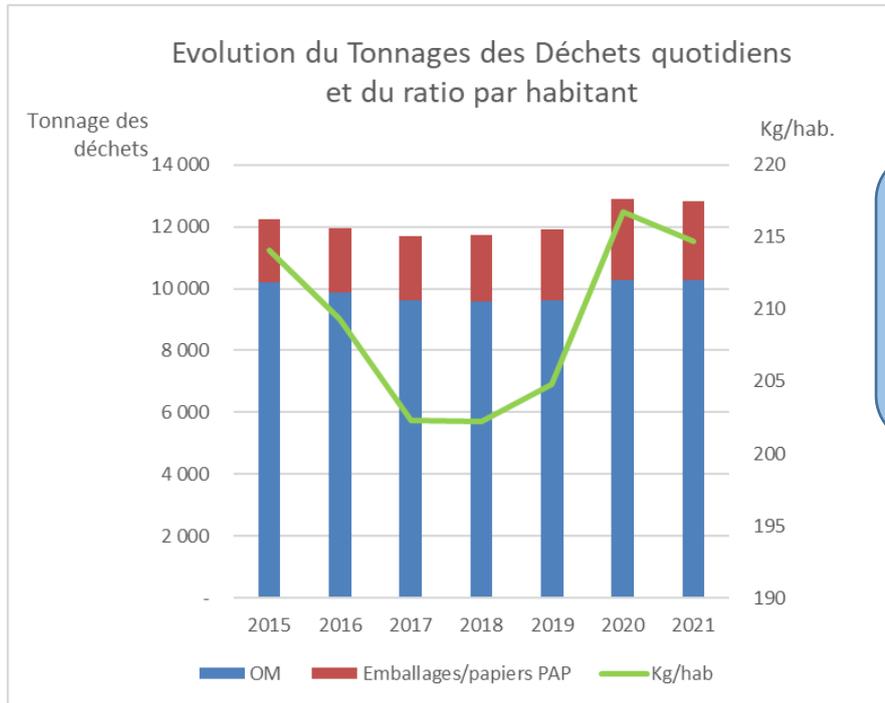
Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et non ménages assimilés et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles est en baisse depuis 10 ans grâce aux efforts de chacun. Avec la mise en place de la redevance incitative, la collecte des emballages et papiers, l'extension des consignes de tri et les composteurs individuels, il est observé une diminution continue de la quantité des ordures ménagères résiduelles par habitant entre 2015 et 2018 et une constance depuis 2018. En 2020, en raison du confinement lié à la crise sanitaire, le tonnage avait augmenté de 6,93%. En 2021, une légère baisse s'observe pour atteindre **10 259,44 Tonnes**, soit - 0,24 % par rapport à 2020 et un ratio de production par habitant de **171,96 kg/hab**.



2.2.2 LES DECHETS QUOTIDIENS : ORDURES MENAGERES (OMr)-EMBALLAGES/PAPIERS

Il s'agit de l'ensemble des déchets d'ordures ménagères (OMr) et d'emballages et papiers/journaux, revues, magazines collectés en porte-à-porte. Sur le territoire de la CCVE, la production de ces déchets atteint **214,74 kg/hab.** en 2021, soit une baisse de 0,94 % par rapport à 2020.



-21,47 %
C'est la baisse du tonnage des déchets quotidiens entre 2008 et 2021

D'après les résultats publiés par l'ORDIF (données 2019), la collecte des déchets quotidiens dans le Département de l'Essonne représente 294 Kg/hab./an. Il est constaté que les données du territoire de la CCVE sont en-dessous des données départementales de 2019 d'environ **27 %**.

Les données au niveau national sont de 299 Kg/hab. en 2019 et de 320,5 Kg/hab. au niveau de l'Île-de-France en 2019 (données ORDIF 2019).

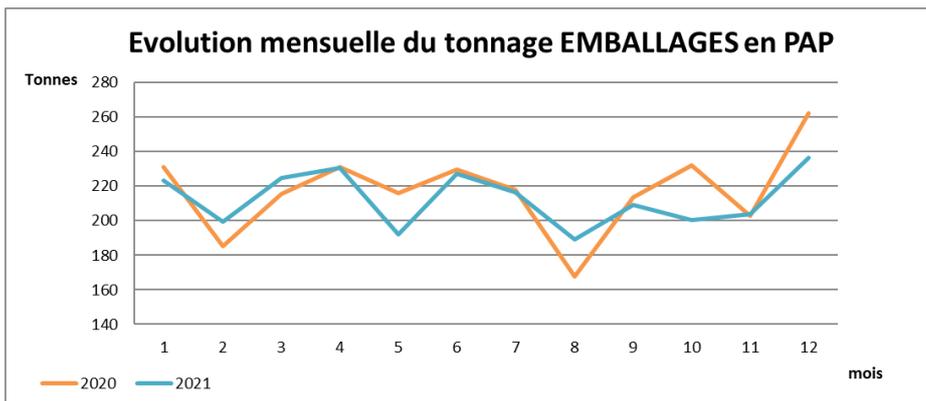
2.2.3 LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets Emballages et Papiers sont les déchets d'emballages recyclables et les papiers/journaux. Ils sont collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur les bornes mises à disposition par le SIREDOM.

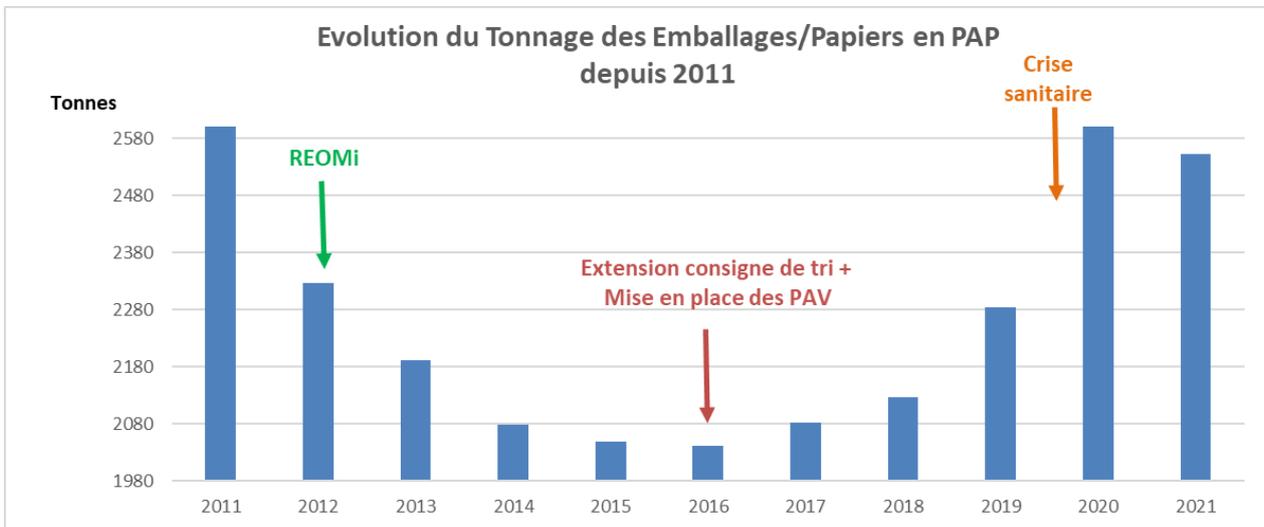
• En porte-à-porte

Pour l'année 2021, le tonnage collecté en porte-à-porte est de 2 552,61 Tonnes sur le territoire, soit une baisse de 1,97% par rapport à 2020.

	2020	2021
Janvier	230,92	223,32
Février	185,14	199,58
Mars	215,68	224,56
Avril	230,86	230,76
Mai	215,76	192,20
Juin	229,62	227,23
Juillet	217,72	216,26
Août	167,60	189,10
Septembre	213,69	208,94
Octobre	232,00	200,48
Novembre	202,82	203,72
Décembre	262,04	236,46
TOTAL	2603,85	2552,61
Total en Kg/hab	43,80	42,78



Le tonnage des Emballages/Papiers était en forte baisse depuis 2012, et est en augmentation depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2016. Le confinement lié à la crise sanitaire a eu un impact, produisant une forte augmentation du tonnage des Emballages/Papiers en 2020. On constate en 2021 une diminution de 1,97 % du tonnage des Emballages/Papiers collectés en porte-à-porte par rapport à 2020.



• En apport volontaire

Les Emballages/Papiers sont collectés dans les bornes d'apport volontaire mises à disposition par le SIREDOM, aussi bien dans les plateformes enterrées que dans les bornes aériennes. Ce flux est collecté par le SIREDOM.

Le tonnage des Emballages/Papiers collectés en apport volontaire observe une augmentation en 2021 (+15,61 % en 2021 par rapport à 2020) et atteint 882 Tonnes en 2021 (données SIREDOM).

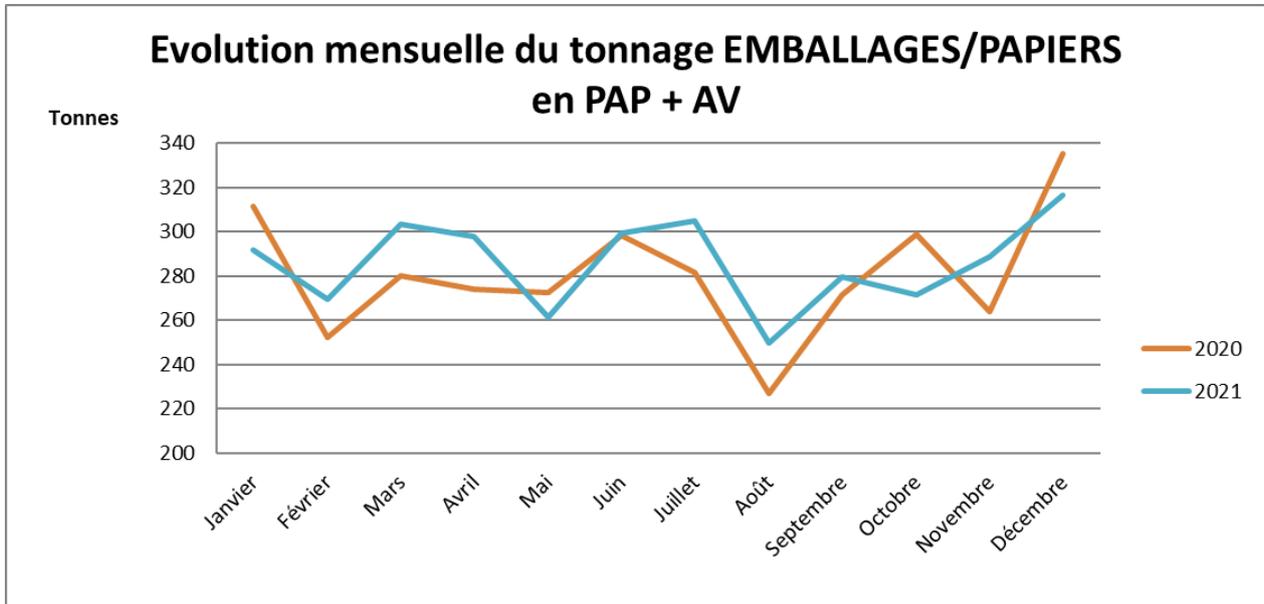
Tonnage des Emballages/Papiers en apport volontaire

	2020	2021
Janvier	80,46	68,60
Février	67,01	69,94
Mars	64,34	78,92
Avril	43,16	67,04
Mai	56,86	69,34
Juin	68,78	72,19
Juillet	63,76	88,54
Août	59,30	60,58
Septembre	57,77	70,57
Octobre	66,90	71,16
Novembre	61,11	84,83
Décembre	73,49	80,29
TOTAL	762,94	882,00
Total en Kg/hab	12,83	14,78



• Au global

Le tonnage global des Emballages/Papiers, collectés en porte-à-porte et en apport volontaire, atteint donc 3 434,61 Tonnes en 2021, soit 57,57 kg/hab., ce qui représente une augmentation de + 2,01 % par rapport à 2020.



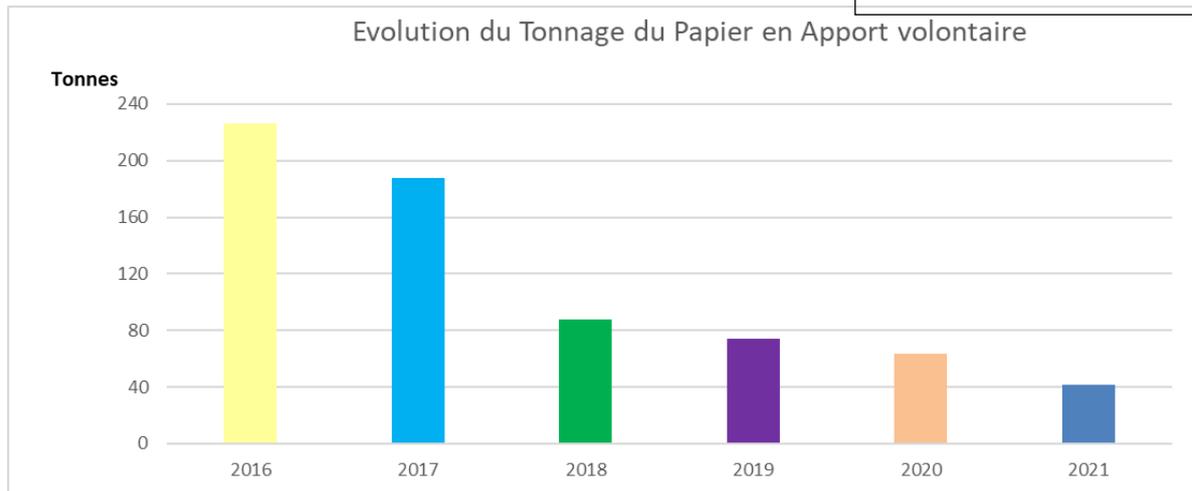
2.2.4 LE PAPIER

Les déchets journaux/magazines sont collectés dans les différentes bornes d'apport volontaire dédiées au PAPIER présentes sur le territoire de la CCVE et sont collectés par le prestataire de la CCVE.

A noter, que ces bornes ont été retirées ou obturées au 1^{er} septembre 2021, en raison de leur faible rendement et de la présence des points d'apport volontaire pour les Emballages/papiers qui permettent de collecter le flux papier en même temps que le Emballages.



Le tonnage de papier (journaux/magazines) collecté en apport volontaire est en constante baisse depuis 2016 et enregistre une baisse de – 34,29 % entre 2020 et 2021 en raison de leur suppression au 1^{er} septembre. Le tonnage 2021 représente 0,70 kg/hab.



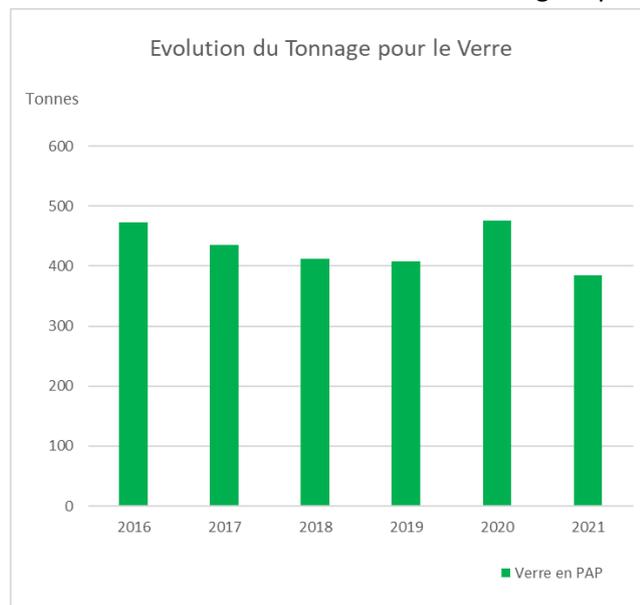
2.2.5 LE VERRE

• En porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte concerne 5 communes du 01/01 au 31/08/2021 : Champcueil, Mennechy, Ormoy, Saint-Vrain et Vert-le-Grand. A noter, qu'à compter du 1^{er} septembre 2021, la collecte du Verre en porte-à-porte est maintenue uniquement sur la commune de Mennechy.

Le tonnage du verre collecté en porte-à-porte est en constante diminution depuis 2016 et ce jusqu'en 2019. En 2020, le confinement lié à la crise sanitaire a eu un impact, produisant une augmentation du tonnage du Verre en porte-à-porte. En 2021, le tonnage atteint 384,16 tonnes, soit une diminution de -19,15 % par rapport à 2020, en raison de la modification du nombre de communes concernées. Ce tonnage représente 17,63 kg/hab.

	2020	2021
Tonnage du verre en PAP (tonnes)	475,18	384,16



• En apport volontaire

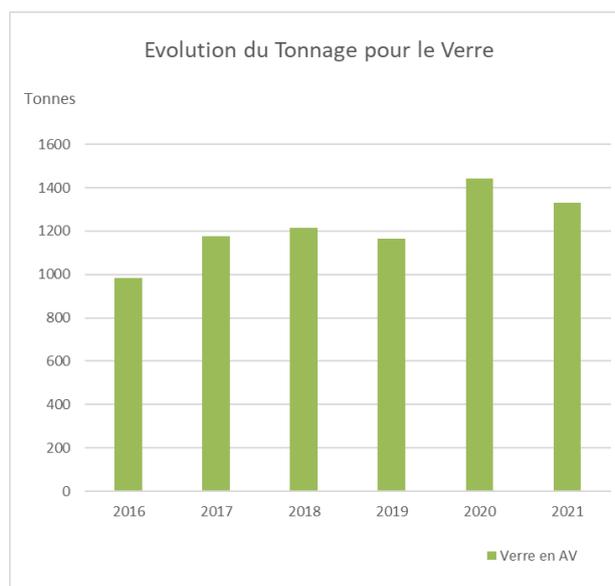
Le verre est également collecté dans les bornes d'apport volontaire mises à disposition par le SIREDOM, aussi bien dans les plateformes enterrées que dans les bornes aériennes. Ce flux est collecté par le SIREDOM.



On observe une diminution du tonnage collecté de -7,70 % en 2021 par rapport à 2020

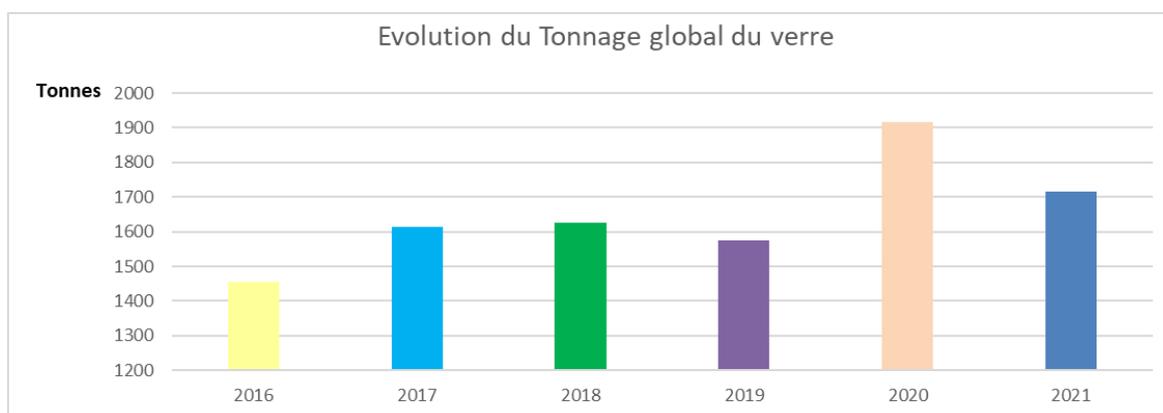
	2020	2021
Janvier	122,93	118,66
Février	105,56	100,88
Mars	103,97	109,32
Avril	98,55	114,45
Mai	125,17	97,55
Juin	147,23	129,09
Juillet	178,18	118,92
Août	116,84	91,34
Septembre	98,36	117,18
Octobre	129,08	82,50
Novembre	95,53	137,18
Décembre	120,90	114,13
TOTAL	1442,30	1331,20
Total en Kg/hab	24,26	22,31

(Données SIREDOM)



• Au global (Porte-à-porte et apport volontaire)

Le tonnage du verre collecté sur le territoire représente au total 1 715,36 Tonnes en 2021, et correspond à une baisse de - 10,54 % par rapport à 2020. Le ratio par habitant est de 39,94 kg/hab.



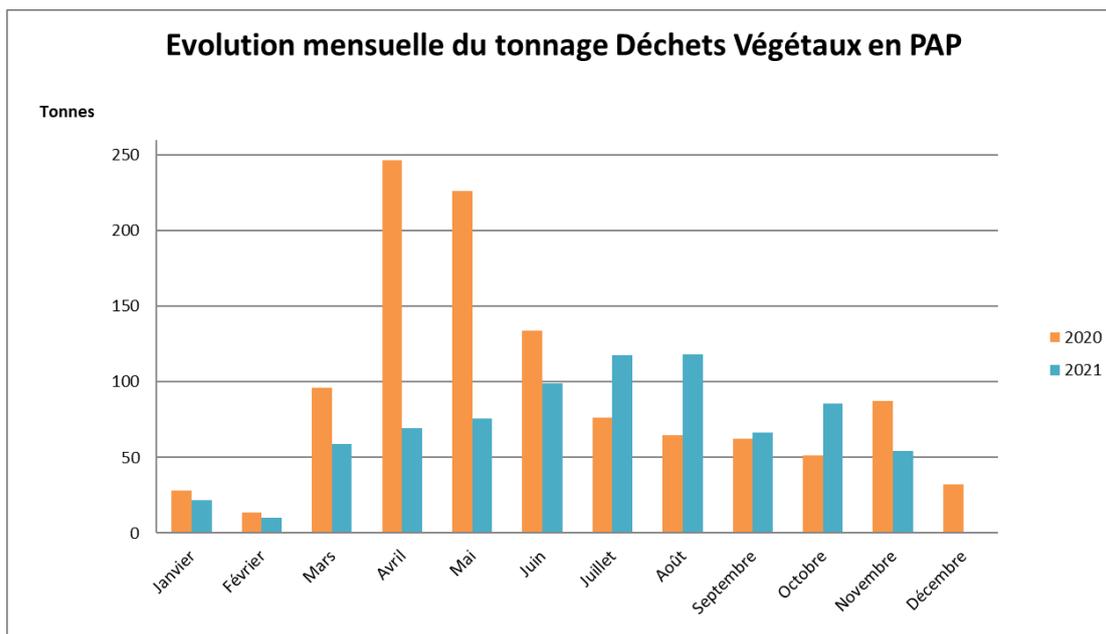
2.2.6 LES DECHETS VEGETAUX

Les déchets végétaux sont collectés en porte-à-porte sur les 20 communes du territoire jusqu'au 30 août 2021. A compter du 1^{er} septembre 2021, la collecte des déchets végétaux est maintenue sur les 17 communes suivantes :

Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

La collecte est supprimée durant la période hivernale, soit de la mi-novembre 2021 à la mi-mars 2022.

En 2021, 777,46 Tonnes ont été ainsi collectées. Cela représente 13,77 kg/hab. On constate une baisse de 30,52 % du tonnage par rapport à 2020.



Les déchets végétaux demeurent des déchets dont la production est la plus aléatoire, variant fortement en fonction des conditions climatiques.

2.2.7 LES ENCOMBRANTS / DEEE

Les encombrants du territoire sont collectés en porte-à-porte sur rendez-vous par une benne de collecte jusqu'au 31 août 2021. Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) ne pouvaient alors pas être collectés en même temps que les encombrants en raison de la réglementation et du mode de collecte par benne tasseuse.

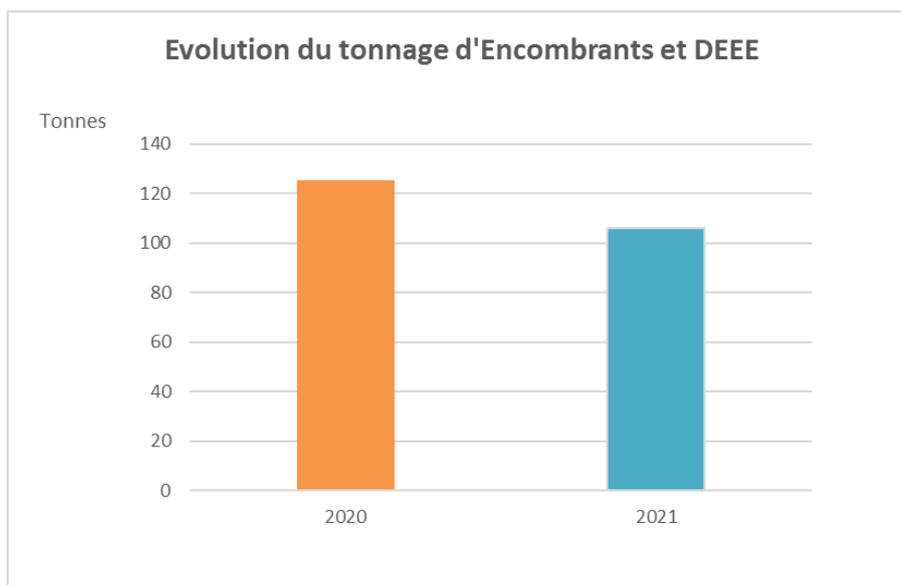
A compter du 1^{er} septembre 2021, les encombrants et les DEEE, peuvent être collectés en même temps sur rendez-vous par la Recyclerie du Gâtinais, à l'aide d'un camion transporteur.

Cette nouvelle modalité de collecte permet d'améliorer le taux de valorisation des déchets.

Pour rappel, le Décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 13 août 2006 « l'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux équipements lors de la vente ou livraison d'un même équipement », c'est le "1 pour 1".

En 2021, les encombrants et DEEE collectés ont représenté 105,98 tonnes, soit 1,78 kg/hab. et représente une baisse de - 15,51 % par rapport à 2020.

Pour rappel, en 2020, la fermeture des déchèteries liée au confinement a eu un impact sur la collecte en porte-à-porte des encombrants et DEEE, générant une augmentation des rendez-vous et des tonnages collectés.



	2020	2021
Nombre de RDV Encombrants et DEEE	642	530

Le nombre de RDV lié à la collecte des DEEE a diminué de 17,45 % en 2021 par rapport à 2020.

2.3 TONNAGES DE LA COMMUNE DE LEUDEVILLE

Les collectes réalisées sur la commune de Leudeville relèvent de la compétence du SIREDOM depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution du tonnage des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur la commune entre 2020 et 2021.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	2020		2021		Evolution de tonnage entre 2020 et 2021
	1 488 hab.		1 500 hab.		
	TONNAGES		TONNAGES		
	Tonne	Kg/Hab.	Tonne	Kg/Hab.	
Ordures ménagères (PAP + PAV)	249,40	167,61	273,61	182,40	9,71%
Emballages/Papiers (PAP + PAV)	111,67	75,05	98,00	65,33	-12,24%
Verre (PAV)	44,01	29,58	43,47	28,98	-1,24%
Déchets végétaux	140,45	94,39	174,05	116,03	23,92%
Total	545,53	366,62	589,12	392,75	7,99%

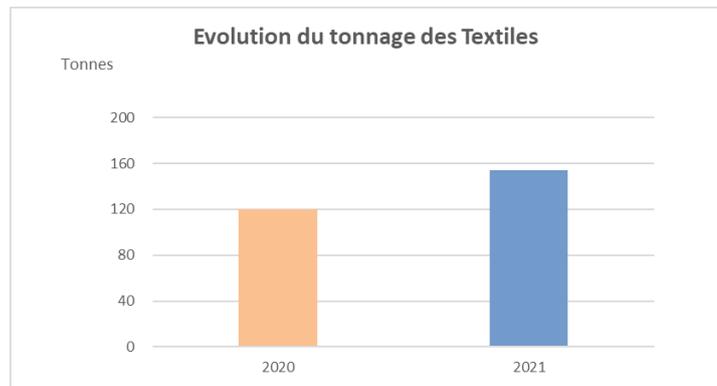
2.4 AUTRES DECHETS

2.4.1 LES TEXTILES

La CCVE a mis en place une collecte sélective des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie) grâce aux partenariats avec Le Relais et Éco textile. Il existe 31 points répartis sur le territoire.



En 2021, ce sont **153,73 Tonnes** de Textiles qui ont été collectés dans les points d'apport volontaire sur le territoire de la CCVE, soit une hausse de **+ 27,98 %** par rapport à 2020. Cela représente 2,58 kg/hab. en 2021.



La collecte des textiles rencontre des difficultés en raison de planning aléatoire de passage des collecteurs et des actes de vandalisme réguliers sur les bornes.

2.4.2 LES PILES

Pour rappel, les magasins et les grandes surfaces sont tenus de reprendre les piles (alcalines, salines, au lithium, en bâton ou en bouton) en mettant à disposition des points de collecte.

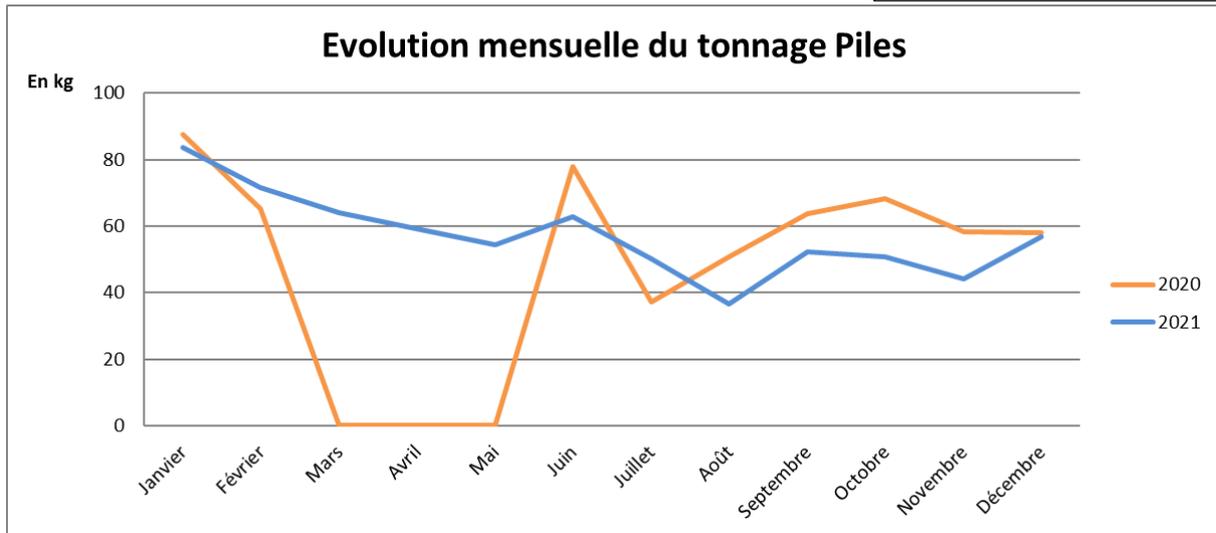
Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

Depuis 2008, des panneaux d'affichage et d'informations faisant fonction également de récupérateurs de piles sont implantés sur 2 communes du territoire de la CCVE (Ballancourt et Vert-le-Petit). Les points sont collectés par Récup'piles.

En 2021, ce sont **687,3 Kg** de piles qui ont été collectés représentant une hausse de **+ 21,20 %** par rapport à 2020.

	2020	2021
	Kg	
BALLANCOURT	401,90	465,70
VERT LE PETIT	165,20	221,60
TOTAL	567,10	687,30





* Les tonnages à 0 correspondent soit à des fermetures de l'entreprise, soit les récupérateurs ne possèdent qu'un fond de piles (moins d'1 Kg), soit aux périodes de confinement.

2.5 DESTINATION DES DECHETS COLLECTES ET MODES DE VALORISATION

Les différents déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur l'ensemble des communes de la CCVE sont valorisés par le SIREDOM de différentes manières selon les flux concernés.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères (OMAR)	Valorisation énergétique +++ Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)+
Emballages/Papiers	Centre de Tri
Journaux / Magazines	
Verre	
Déchets végétaux	Traitement biologique => Compostage
Encombrants	Opération de pré-tri => Valorisation matière => CSDU
Déchets végétaux non valorisables	
Déchets des services techniques	=> Valorisation matière => CSDU

 Valorisation Energétique
 Valorisation Matière

Voir rapport d'activité du SIREDOM.

2.6 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



L'ensemble des communes de la CCVE fait traiter ses déchets ménagers par le biais du SIREDOM, dans les installations de l'Ecosite de Vert-le-Grand.

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand réunit sur un même site un ensemble de solutions performantes et innovantes pour le traitement des déchets dans le respect de l'environnement.

Il comprend :

- Une unité de valorisation énergétique : 2 fours pour traiter 241 000 tonnes/an de déchets et produire de l'électricité
- Une plateforme de maturation des mâchefers
- Un centre de tri équipé de 2 lignes (55 000 et 30 000 t/an) pour traiter les déchets ménagers recyclables
- Une plateforme de transfert du verre

2.7 RESEAU DE DECHETERIES

Les habitants de la CCVE peuvent se rendre dans les déchèteries du réseau SIREDOM, soit 24 déchèteries dont les déchèteries de Ballancourt-sur-Essonne et de Vert le Grand situées sur le territoire de la CCVE.

Le réseau des éco-centres





← Eco-centre de Ballancourt/E... →

nom
Eco-centre de Ballancourt/Essonne

description
> Public accepté :
 Particuliers, entreprises, collectivités et équipements publics, associations.

📍 Adresse : Lieu-Dit la Vallée 91610 Ballancourt sur Essonne

🕒 Horaires d'ouvertures :
 * Hiver (du 15/10 au 31/03)
 ▶ Du lundi au vendredi : 10h - 12h et 13h - 17h
 ▶ Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
 ▶ Le dimanche et jours fériés : 9h00-12h00
 ● Fermé le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai
 ☀️ du 01/04 au 14/10 ouverture les mêmes jours jusqu'à 18h sauf le dimanche.
 🌿 Mise à disposition de compost selon disponibilité.



← Eco-centre de Vert-Le-Grand →

nom
Eco-centre de Vert-Le-Grand

description
> Public accepté :
 Particuliers, entreprises, collectivités et équipements publics, association

📍 Adresse : Route de Braseux 91810 Vert le Grand

🕒 Horaires d'ouvertures :
 ▶ Du lundi au vendredi : 10h - 12h et 13h - 17h
 ▶ Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h
 ▶ Le dimanche et jours fériés : 9h00-12h00
 ● Fermé le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.
 ☀️ du 01/04 au 14/10 ouverture les mêmes jours jusqu'à 18h sauf le dimanche.
 🌿 Mise à disposition de compost selon disponibilité.

Particuliers : déchets acceptés

Bennes

- métaux
- gravats
- déchets végétaux
- cartons
- tout venant enfouissable
- tout venant valorisable
- meubles



Local DEEE*

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

- gros électroménager
- écrans
- informatique, téléphonie, jouets, bricolage...
- lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...)



Local DDS

Déchets Diffus Spécifiques

- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides et bases
- aérosols toxiques
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- radiographies
- produits non-identifiés



Containers

- emballages en verre
- emballages et papiers
- huiles de vidange
- textiles



Autres déchets

- pneus véhicules légers non-jantés (auto et moto limité à 4 pneus/mois pour les particuliers et 20/mois pour les services techniques des collectivités)
- plâtre



Mise à disposition de compost gratuit à raison de deux sacs par dépôt.

* Les DEEE des administrations publiques et des professionnels ne sont pas acceptés dans les déchèteries (hors lampes).

Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux
- cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés, pneus poids lourds ou agricoles, pneus vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE à usage professionnel

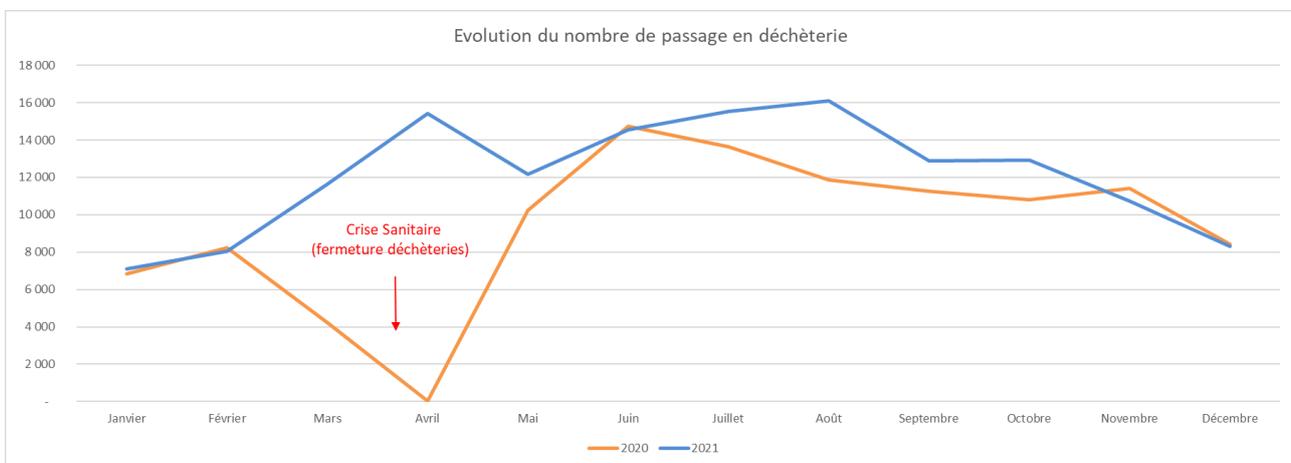
A partir du 1^{er} janvier 2020, le SIREDOM a modifié les modalités d'accès aux déchèteries et également les règles de calcul de la répartition des tonnages et des coûts par collectivités.

Les données alors transmises par le SIREDOM ne permettent plus de caractériser les dépôts par flux en déchèteries.

En 2021, l'utilisation des déchèteries par les habitants de la CCVE représente 18,64% du nombre total de passages des habitants du territoire du SIREDOM, alors que la CCVE représente 6,55% de la population du SIREDOM.

Le nombre de passages en déchèterie des habitants du territoire de la CCVE a augmenté de + 30,11% par rapport à 2020, et représente une estimation de 518 kg/hab.

	2020	2021
nombre de passages CCVE	111 699	145 335
kg/hab. estimatif	403	518



2.8 DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES

L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de prise en charge des déchets non ménagers par les collectivités. La loi du 13 juillet 1992 oblige les collectivités qui ne financent pas leur collecte par la REOM à mettre en place une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, mais assimilables aux ordures ménagères, depuis janvier 1993.

Sur le territoire de la CCVE, ces déchets issus des déchets des communes et des activités économiques et tertiaires sont collectés par le service public de collecte des déchets (sauf exception). Le service est financé via la REOMi depuis le 01/01/2012.

Les déchets issus des activités professionnelles ou d'administrations sont difficilement quantifiables car ils ne sont pas identifiables au cours de la collecte. En effet, ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères étant donné leur nature assimilable à ces déchets. Quelques professionnels ont des contrats privés et ne bénéficient pas du service de collecte public, ils sont alors exonérés de la REOMi.

L'accès au réseau de déchèteries du SIREDOM pour les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises se fait grâce à une carte d'accès disponible auprès des chambres consulaires. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

Les micro-entreprises, professions libérales, établissements publics, prestataires de service à la personne, associations et services conventionnés ont accès au réseau de déchèteries et doivent signer une convention avec le SIREDOM. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

2.9 LES DEPOTS SAUVAGES

Malgré la mise en place de tous ces modes de collectes et des actions de sensibilisation, les services communaux et communautaires constatent régulièrement la présence de dépôts de déchets divers et variés sur la voie publique, dans les bois, au bord des routes.... La CCVE fait évoluer ses modes de collecte en fonction des besoins des usagers.

Malgré tout, des dépôts sauvages persistent.

La gestion des dépôts sauvages relève de la compétence des communes dans le cadre du pouvoir de police du Maire. En cas de dépôts sauvages, l'autorité compétente se réserve le droit de contrôler le contenu des déchets et de rechercher le responsable de ces dépôts.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont interdits et les contrevenants risquent une amende de 135 à 1 500 euros (article R 632.1 du code pénal). Ces dépôts sauvages entraînent de surcroît une surcharge conséquente de travail pour l'ensemble des services. Aussi, la Communauté de Communes fait appel au sens moral et civique en rappelant régulièrement au respect de l'environnement et des règles existantes en matière de déchets auprès des usagers (ménages et non ménages).

Dans ce cadre, la CCVE contribue auprès des communes en leur versant une aide financière d'un montant global de 73 000 € pour la collecte des dépôts sauvages et leur transport en déchèterie (délibération du 19/10/2010).

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES AUX ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021

Les marchés liés à la collecte qui concernent les 20 communes de la CCVE (la gestion des déchets de Leudeville étant de compétence du SIREDOM), sont présentés ci-dessous.

Les lots 1, 3 et 5 du marché 2014-03 devant se terminer en 2020, un avenant de prolongation a été validé pour ces lots afin d'allonger la durée du marché jusqu'au 31 août 2021, cela pour permettre les études sur le fonctionnement des services de collectes et réaliser les nouveaux cahiers des charges, adaptés aux usages constatés.

Prestataire	Nature de prestation	N° de marché	Type de contrat et durée	Échéance	Montant des prestations en € TTC *
SEMAER	Collecte des déchets ménagers (OMAR), biflux, verre et déchets végétaux	2014-03 Lot1	MP 6 ans	31/08/2021	1 742 301,42
CITEC	Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	2018-02	Bon de commande 3 ans	03/04/2021	25 429,14
SEMAER	Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	2014-03 Lot3	MP 6 ans	31/08/2021	6 435,00
SEMAER	Fourniture, livraison et vidage de bennes	2017-02	Bon de commande 4 ans	31/07/2021	44 114,62
ESD	Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	2014-03 Lot5	MP 6 ans	31/08/2021	35 454,66
Marchés passés en 2021					
SEPUR	Collecte des OMR, RSHV, Verre, Déchets Végétaux en porte à porte	2021-01-Lot1	MP 7,4 ans	31/12/2028	992 763,02
La Recyclerie du Gâtinais	Marché réservé pour la collecte des Encombrants et DEEE en porte à porte sur RDV	2021-01-Lot2	MP 7,4 ans	31/12/2028	16 900,00
SULO	Fourniture, la livraison et la maintenance de conteneurs pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	2021-03	Bon de commande 4 ans	03/04/2025	48 183,40
SEMAER	Location, Transport et Vidage de bennes	2021-09	Bon de commande 4 ans	01/08/2025	18 749,06

* Le montant indiqué correspond à la période effective des prestations réalisées sur 2021 selon les dates de début et fin de marchés.

Le renouvellement des marchés de collecte en porte-à-porte permet de réaliser une économie de 110 000 € par an pendant 7 ans, hors révision de prix et inflation.

Avenant conclu en 2021 :

Marché concerné	Objet	Numéro d'avenant	Impact financier	Prestataire
2021-01-Lot1	Prise en compte de modifications portant sur l'ajout et le retrait de communes dans le dispositif de collecte des déchets végétaux et sapins en porte-à-porte, à compter du 1er janvier 2022	1	Plus-value de +0,21% (+ 3710 € HT)	SEPUR

3.2. AUTRES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES PAR CONTRAT

Entreprises - Nature des Prestations	Montant Mandaté en 2021
	€ TTC
SEMAER – Marché à bon de commande Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux	28 433,68
INDDIGO - Marché de Prestation intellectuelle Etudes Renouveau Marché des collectes	31 836,00
STYX Application web REOMI	11 260,00
ORDIF - Cotisation	1 000,00
Adhésion AMORCE (association d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau)	383,50
AMC SARL - Livraison enveloppes « Marianne » chez l'imprimeur	384,00
COGEPRINT - affranchissement - reproduction, mise sous enveloppe (facturation + documents de communication)	51 031,29

3.3 LES PRINCIPALES DEPENSES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2021

	Nature de la prestation		Montant des dépenses 2021	
			(€ TTC)	
SIREDOM	Contribution Part Fixe		1 420 675	
	Traitement des déchets collectés en PAP		1 196 210	
	Traitement des déchets collectés en PAV	Verre	132	112 959
		Emballages	112 827	
	Gestion et Traitement des déchets collectés en déchèterie		1 759 540	
	Collecte en PAV	Verre	171 538	521 678
		Emballages	350 140	

A compter du 1^{er} janvier 2021, les coûts de la collecte et d'entretien des points d'apport volontaire sont refacturés par le SIREDOM à la CCVE.

La contribution de la part fixe du SIREDOM est passée de 17,90 € HT/hab. en 2020 à 22 € HT/hab. en 2021. Il est à noter qu'en 2021, le coût du service traitement des déchets hors déchèterie est de **21,94 €** en moyenne par habitant au lieu de 23,37 € en 2020.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** sur le tonnage des déchets en enfouissement et en incinération, issus des collectes et des déchèteries est appliquée sur les coûts de traitement des tonnages produits par le SIREDOM à partir du 1^{er} janvier 2020.

	Montant de la TGAP 2020 (€ HT / tonne)	Montant de la TGAP 2021 (€ HT / tonne)
TGAP - incinération	6 €	9,50 €
TGAP - enfouissement	18 €	30 €

		Montant des dépenses 2020	Montant des dépenses 2021	Coût total du service de traitement par habitant	Evolution du montant des dépenses n/n-1
		(€ TTC)	(€ TTC)	(€ TTC/hab.)	
SIREDOM	TGAP - incinération	58 559,04	124 964	2,09	113%
	TGAP - enfouissement	17 663,16	203 067	3,40	1050%

3.4 COMMUNE DE LEUDEVILLE - PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021

Depuis la loi de Finances pour 2005, les collectivités votent le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et non plus un produit.

De 2006 à 2012, la CCVE votait les taux de TEOM pour l'ensemble des communes du territoire.

Cependant, avec la mise en œuvre de la Redevance Incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2012 sur le territoire de 20 communes de la CCVE, le vote du taux de TEOM concerne désormais uniquement la commune de Leudeville, dont la gestion des déchets (collecte et traitement) relève de la compétence du SIREDOM.

La TEOM finance l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets de la commune de Leudeville. Par conséquent, elle suit la progression des dépenses. Sur la base des éléments financiers transmis par le SIREDOM, le taux de TEOM 2021 passe à 11,54 % (délibération n°32-2021 du Conseil Communautaire du 13/04/21) au lieu de 8,4% en 2020.

Collecte et traitement des déchets sur la commune de Leudeville	Montant annuel 2020	Montant annuel 2021	Evolution n/n-1
Montant versé au SIREDOM	TTC	TTC	
Collecte et Traitement		188 571	
TGAP	132 999,63	3 238	
TOTAL	132 999,63	191 808,28	44%

3.5 LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVES

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite Incitative (REOMi). Elle se distingue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en incitant chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets, selon le principe du pollueur-payeur.



Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué les années précédant 2012 pour les communes de la CCVE, était basé sur la valeur locative du logement (superficie et ancienneté du logement, situation géographique...). Ce montant, n'avait donc aucun lien avec la production de déchets du foyer.

La REOMi, elle, est calculée en répartissant la totalité des coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers entre tous les redevables.

La REOMi a l'avantage de faire contribuer les usagers en proportion de leur utilisation du service et engendre une meilleure transparence dans l'exploitation du service.

3.6 TARIFICATION 2021 DE LA REOMI

La grille tarifaire a évolué au 1^{er} octobre 2021.

Ainsi, les tarifs applicables entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021 relèvent de la grille tarifaire adoptée par délibération du 14 novembre 2017 par le Conseil Communautaire et mise en application au 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs applicables entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021 relèvent de la grille tarifaire adoptée par délibération du 28 septembre 2021 par le Conseil Communautaire et mise en application au 1^{er} octobre 2021.

Les tarifs appliqués sur chaque commune sont fonction du service délivré, variant selon les fréquences de collecte comme indiqué au point 2.1.

3.6.1 TARIFS DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2021

SERVICE 1	SERVICE 2
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D’Huison Longueville - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Guigneville sur Essonne - Itteville - La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Orveau – Vayres sur Essonne - Vert Le Petit	Champcueil - Mennecey (2 secteurs) – Ormo y - Saint Vrain - Vert le Grand

Les déchets ménagers et assimilés de la commune de Leudeville étant gérés par le SIREDOM, la REOMI ne s’applique pas.

Tarifs applicables au 01/01/2018		SERVICE 1 (*)				SERVICE 2 (**)				
ADMINISTRATIONS ET PARTICULIERS	OM	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
			120	54,4 €	0,14901 €	2,26 €	2,26 €	60,1 €	0,16469 €	2,26 €
140	63,0 €	0,17254 €	2,62 €	2,62 €	69,7 €	0,19084 €	2,62 €	2,62 €		
240	106,9 €	0,29279 €	4,50 €	4,50 €	118,3 €	0,32416 €	4,50 €	4,50 €		
340	152,7 €	0,41828 €	6,37 €	6,37 €	168,9 €	0,46271 €	6,37 €	6,37 €		
360	161,3 €	0,44180 €	6,75 €	6,75 €	179,4 €	0,49147 €	6,75 €	6,75 €		
660	295,8 €	0,81040 €	12,36 €	12,36 €	328,2 €	0,89928 €	12,36 €	12,36 €		
ADMINISTRATIONS ET PARTICULIERS	BIFLUX	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
			120	50,3 €	0,13775 €	0,98 €	0,98 €	55,6 €	0,15225 €	0,98 €
140	58,2 €	0,15950 €	1,15 €	1,15 €	64,4 €	0,17642 €	1,15 €	1,15 €		
240	98,8 €	0,27067 €	2,00 €	2,00 €	109,4 €	0,29967 €	2,00 €	2,00 €		
340	141,1 €	0,38667 €	2,80 €	2,80 €	156,1 €	0,42775 €	2,80 €	2,80 €		
360	149,1 €	0,40842 €	2,95 €	2,95 €	165,8 €	0,45434 €	2,95 €	2,95 €		
660	273,4 €	0,74917 €	5,44 €	5,44 €	303,4 €	0,83134 €	5,44 €	5,44 €		
PROFESSIONNELS	OM	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	Montant annuel	Montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
			120	54,0 €	0,14901 €	2,26 €	2,26 €	60,0 €	0,16469 €	2,26 €
140	73,0 €	0,20042 €	2,62 €	2,62 €	82,0 €	0,22366 €	2,62 €	2,62 €		
240	147,0 €	0,40375 €	4,50 €	4,50 €	163,0 €	0,44732 €	4,50 €	4,50 €		
340	226,0 €	0,61870 €	6,37 €	6,37 €	251,0 €	0,68840 €	6,37 €	6,37 €		
360	266,0 €	0,72907 €	6,75 €	6,75 €	295,0 €	0,80750 €	6,75 €	6,75 €		
660	651,0 €	1,78346 €	12,36 €	12,36 €	722,0 €	1,97807 €	12,36 €	12,36 €		
PROFESSIONNELS	BIFLUX	Litrage	Part fixe		Part variable		Part fixe		Part variable	
			montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire	montant annuel	montant journalier	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire
			120	50,0 €	0,13775 €	0,98 €	0,98 €	56,0 €	0,15225 €	0,98 €
140	68,0 €	0,18528 €	1,15 €	1,15 €	75,0 €	0,20676 €	1,15 €	1,15 €		
240	136,0 €	0,37325 €	2,00 €	2,00 €	151,0 €	0,41352 €	2,00 €	2,00 €		
340	209,0 €	0,57195 €	2,80 €	2,80 €	232,0 €	0,63639 €	2,80 €	2,80 €		
360	246,0 €	0,67398 €	2,95 €	2,95 €	272,0 €	0,74649 €	2,95 €	2,95 €		
660	602,0 €	1,64872 €	5,44 €	5,44 €	667,0 €	1,82863 €	5,44 €	5,44 €		

Les litrages 140, 340 et 770 ne sont plus distribués depuis 2018

Sacs spécifiques estampillés du logo de la CCVE	Tarif/sac
Ordures Ménagères 50L	0,75 €
Ordures Ménagères 100L	1,49 €
Emballages 50L	0,39 €
Emballages 100L	0,80 €
Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE	Tarif par sac
100L	1,50 €
Collecte des encombrants	Tarif par rdv
Habitat individuel	10,82 €
Habitat collectif	108,2 €

3.6.2 TARIFS DU 1ER OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2021

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Mennecy	Auvernaux - Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - D’Huison-Longueville - Echarcon – Fontenay-Le-Vicomte –La Ferté-Alais – Nainville-Les-Roches – Ormoy - Orveau - Vayres-sur-Essonne - Saint-Vrain - Vert-le-Grand - Vert-le-Petit	Champcueil - Guigneville-sur-Essonne - Itteville

Les 3 zones sont définies en fonction des services délivrés (voir 2.1)

PART FIXE	REPARTITION	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
		Ménages	Non ménages	Ménages	Non ménages	Ménages	Non ménages
		Autres charges	par entité				
Verre en Apport Volontaire	par entité						6,70
Déchèterie	par entité - ménages	100,80	paiement au Siredom de 30€ à 60€ par passage	100,80	paiement au Siredom de 30€ à 60€ par passage	100,80	paiement au Siredom de 30€ à 60€ par passage
Encombrants	par entité - ménages	2,00		2,00		2,00	
Déchets végétaux	par entité ménage zone 1+2	2,00		2,00			
Verre en Porte-à-porte	par entité zone 1	6,10	6,10				
FORFAIT ACCES AUX SERVICES		185,20	80,40	179,10	74,30	177,10	74,30

PART FIXE	REPARTITION	Prix du litre	Bac de	sans bac / Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	
			80 L	120 L	140 L	240 L	340 L	360 L	660 L	770 L
			FORFAIT BAC D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	prix du litre en fonction du litrage total détenu	0,663 € du litre	53,10	79,60	92,90	159,20	225,50
FORFAIT BAC EMBALLAGES ET PAPIERS		0,105 € du litre	8,50	12,70	14,80	25,30	35,90	38,00	69,60	81,20
FORFAIT BAC DECHETS VEGETAUX - optionnel		0,108 € du litre				26,00				

PART VARIABLE	REPARTITION	Prix du litre	Bac de	sans bac / Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Bac de	Sac de	Sac de
			80 L	120 L	140 L	240 L	340 L	360 L	660 L	770 L	50 L	100 L
			LEVEE D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	prix au litre en fonction du litrage attendu	0,012 € du litre	0,96	1,43	1,67	2,86	4,06	4,29	7,87
LEVEE EMBALLAGES ET PAPIERS		0,007 € du litre	0,54	0,80	0,94	1,60	2,27	2,40	4,40	5,14	0,34	0,67
LEVEE DECHETS VEGETAUX	prix du litre actuel	0,015 € du litre				3,60						1,50 *
RDV ENCOMBRANTS	Partie du tarif de RDV de la Recyclerie		15 € par RDV individuel 150 € par RDV collectif									

* jusqu'au 31/12/2021

3.7 LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT EN 2021

Les tableaux des paragraphes précédents 3.1 et 3.2 sont ajustés en fonction des factures réelles.

3.7.1. BUDGET ANNEXE DE LA CCVE

	CA 2020	CA 2021
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	8 134 397,23	8 802 434,21
011 - Charges à caractère général	3 004 106,51	3 203 591,46
012 - Charges de personnel et frais assimilés	155 470,47	149 416,41
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	145 281,36	126 979,03
65 - Autres charges de gestion courante	4 821 601,10	5 211 193,09
67 - Charges exceptionnelles	7 937,79	11 254,22
68 - Dotations aux amortissements	-	100 000,00

RECETTES	7 602 601,85	8 651 403,56
013 - Atténuations de charges	3 601,90	3 035,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	6 796 488,52	7 540 217,90
74 - Subventions d'exploitation	787 137,64	526 957,49
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,31	223 576,70
77 - Produits exceptionnels	373,48	357 616,47

	CA 2020	CA 2021
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	91 855,47	83 979,63
21 - Immobilisations corporelles	91 855,47	83 979,63
RECETTES	154 136,42	150 066,79
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	145 281,36	126 979,03
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 855,06	23 087,76

La CCVE a obtenu l'autorisation par la Préfecture de verser une subvention exceptionnelle de 357 616,47 € du budget général sur le budget annexe des Déchets ménagers, sur une durée de 3 ans maximum faisant suite à l'augmentation de la contribution au SIREDOM de la part fixe par habitant.

3.7.2. REVERSEMENT CITEO (ex Eco-Emballage et Eco-Folio)

	2020	2021
Reversements CITEO	478 069,66 €	473 614,84 €
Reversements Ex EcoFolio	67 569,98 €	55 386,85 €

Les reversements de l'éco-organisme CITEO sont calculés en fonction de leur barème basé sur la quantité et la qualité du tri des emballages et du papier.

Ces reversements sont perçus par le SIREDOM puis reversés à la CCVE. Ainsi il y a un décalage entre le versement et l'année pour laquelle sont calculées les recettes d'après les résultats du tri.

En 2021 ont été reçues :

- la part liée aux emballages de l'année 2019 et des 2 derniers trimestres et le solde de 2018
- la part liée au papier des années 2018 et 2019.

3.7.3. PROVISION ANNUELLE DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

La Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) est compétente pour la collecte et le traitement des déchets et assimilés.

Si la gestion des collectes est assurée par la CCVE, le traitement des déchets issus de ces collectes est assuré par le SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie des Déchets et Ordures Ménagères). Il est composé de 13 intercommunalités, dont la CCVE.

En 2020, une provision annuelle de 28,50 € TTC par foyer a été votée lors du Conseil Communautaire du 8 décembre 2020 afin d'équilibrer le budget et faire face à plusieurs dépenses imprévues (ajustement de tonnages traités entre les estimations prévues et réalisées en 2019 par le SIREDOM, impact du confinement sur les tonnages collectés et augmentation de la TGAP).

Les changements d'habitudes constatés durant la période de confinement de 2020 (augmentation des tonnages) ont perduré sur l'année 2021, suite à la mise en place de confinements successifs différents intégrant le travail à distance et le couvre-feu, confirmant ainsi l'augmentation de tonnages de 2020. L'application de l'augmentation nationale annuelle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement et l'incinération, et l'utilisation grandissante de certains modes de collecte que sont les Points d'Apport Volontaire (PAV) et les déchèteries nécessitent de nouveau un besoin de financement complémentaire par rapport au budget initialement prévu.

Dans ce cadre, la prolongation de cette provision de 28,50 € TTC par foyer sur l'année 2021 a été nécessaire, et est proratisée sur la période de facturation du 1er janvier au 30 septembre 2021.

4. LES MESURES DE PREVENTION

4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°50, en Janvier 2021 :

Déchets ménagers et assimilés 12

La parole à...

Gilles Le Page

Maire de Gulgneville sur Essonne
Vice-Président en charge du développement durable,
de la GEMAPI et des déchets ménagers et assimilés

En tant que Vice-Président de la CCVE, le Président Patrick Imbert m'a délégué la charge des déchets ménagers et assimilés, mais également du développement durable qui y est très intimement lié, ainsi que du suivi de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations) reprise en 2018 par la CCVE.

Pouvez-vous nous présenter le rôle et les missions de la CCVE concernant les déchets ménagers et assimilés ?
La Communauté de Communes du Val d'Essonne assure le service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés de 21 communes sur le territoire et a mis en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) depuis le 1^{er} janvier 2012, pour 20 d'entre elles (la commune de Leudeville fonctionnant avec la TEOM).

Dans le cadre de sa mission, la CCVE travaille à la valorisation des bonnes pratiques selon l'adage « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Ainsi, elle forme des dans de l'école, et par des actions de sensibilisations dans différents salons et événements en accompagnant ses habitants :

- au tri (attention aux faux amis !)
- au compostage individuel et collectif, ainsi que de la formation au mulchinget au brayage pour réduire la quantité de déchets végétaux
- à une évolution des mentalités concernant les habitudes de consommation (achats en vrac, lutte contre le suremballage...)

Une mission qui a déjà permis, depuis 2008, de constater une baisse de 42,5% des tonnages des ordures ménagères.

Déchets ménagers et assimilés 13

Le World Clean'up day, la journée mondiale du nettoyage de la planète

Le 20 septembre 2020, à l'occasion du World Clean'up day, la CCVE a soutenu la Journée de nettoyage organisée par le collectif citoyens Ballancourt/Clean Up à Ballancourt-sur-Essonne.

Une matinée de nettoyage :
20 septembre 2020

4 boucles :

- la boucle voie ferrée
- la boucle Mont-butte
- la boucle jardins familiaux
- la boucle Butte

64 participants volontaires

500 kg de déchets collectés

- 80 kg de verre
- 37 kg d'emballages
- 32 masques
- 300 kg d'encombrants (dont un canapé)
- 4600 mégots
- 105 kg d'Ordures Ménagères

La CCVE adresse un grand merci aux courageux participants qui ont contribué à la réussite de cette action, aux organisatrices de cette action Céline Minière et Karine Mione, ainsi qu'aux collaborateurs Philippe Baraquin, Kevin Petit et Kheira Belarbi qui ont œuvré efficacement pour cette journée.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle journée de nettoyage de notre planète !

Les faux amis du tri

■ **LES EMBALLAGES EN VRAC** doivent être jetés dans le **bac jaune**

■ **LES LINGETTES, GANTS ET MASQUES** doivent être jetés dans un sac dédié disposant d'un système de fermeture. Ce sac pourra être déposé après 24h dans le **bac Ordures Ménagères**, et en aucun cas dans le bac Emballage.

Un nouveau mode de règlement des factures

Un nouveau mode de paiement est proposé pour le règlement de votre facture. Depuis le mois de novembre 2020 vous pouvez désormais régler vos factures de redevance REOMi chez les buralistes partenaires agréés dont vous pouvez retrouver la liste complète sur : www.info.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°51, en Mai 2021 :

Déchets ménagers et assimilés 18

ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE

À l'occasion de l'opération Essonne Verte, Essonne Propre, du 27 mars au 20 juin 2021, la CCVE vous propose, en partenariat avec le département de l'Essonne et la Recyclerie du Gâtinais, plusieurs opérations de réduction des déchets et de nettoyage de la nature.

Le retour de la Recyclerie Mobile :
Les 17 et 18 mai 2021 sur les communes d'Itteville, Gulgneville-sur-Essonne et Champcuell, la Recyclerie Mobile vous débarrassera de ce qui vous encombre : mobilier, déchets électriques et électroniques, linges, vêtements, textile, chaussures, vaisselle et bibelots...

■ **Nettoyons la nature !**
Des opérations de nettoyage de la nature nous réuniront dans un esprit convivial et participatif, dans le respect des gestes barrières, afin de préserver ensemble notre environnement.

Les horaires et lieux exacts seront mis en ligne sur le site de la CCVE : www.valessonne.fr

Plus d'infos sur ces initiatives citoyennes :

- www.valessonne.fr/
- www.essonne.fr/levap-2021
- 01 64 93 78 34 / 06 77 18 97 23

■ **Le retour de la Recyclerie Mobile :**
Les 17 et 18 mai 2021 sur les communes d'Itteville, Gulgneville-sur-Essonne et Champcuell, la Recyclerie Mobile vous débarrassera de ce qui vous encombre : mobilier, déchets électriques et électroniques, linges, vêtements, textile, chaussures, vaisselle et bibelots...

■ **Nettoyons la nature !**
Des opérations de nettoyage de la nature nous réuniront dans un esprit convivial et participatif, dans le respect des gestes barrières, afin de préserver ensemble notre environnement.

Les horaires et lieux exacts seront mis en ligne sur le site de la CCVE : www.valessonne.fr

Plus d'infos sur ces initiatives citoyennes :

- www.valessonne.fr/
- www.essonne.fr/levap-2021
- 01 64 93 78 34 / 06 77 18 97 23

■ **Le 17 mai 2021 de 9h à 12h**
Itteville - Place de la Commune de Paris (au domaine)
■ **Le 17 mai 2021 de 14h à 17h**
Gulgneville-sur-Essonne - Place de la Mairie
■ **Le 18 mai 2021 de 9h à 12h**
Champcuell - Place de la mairie

Déchets ménagers et assimilés 19

Les textiles, linges, chaussures : TLC

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », disait Lavoisier. Il est en tout cas possible d'offrir une seconde vie à nos textiles, linges et chaussures (TLC), usés ou non, si nous les trions bien.

Des bornes de récupération sont présentes à différents endroits du territoire du Val d'Essonne, dont vous pouvez retrouver la liste complète sur www.valessonne.fr/pages/bornes-textiles (38 à ce jour). Les TLC sont ainsi récupérés, triés et valorisés.

De nombreuses associations, recycleries ou encore ressourceries sont ainsi rassemblées autour d'un projet commun : valoriser les textiles usagés en générant de l'activité pour les personnes en insertion et en récoltant des fonds pour des œuvres sociales.

Attention : Les TLC doivent être déposés secs. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de ne pas les déposer au pied des bornes. Si les bornes sont pleines, dirigez-vous vers d'autres points de collecte ou déchèterie.

Des bornes « nouvelle génération » seront prochainement déployées sur le territoire.

Un travail est mené avec les communes du territoire pour augmenter le nombre de bornes pour assurer un maillage conforme aux besoins des usagers. Le vidage de ces bornes sera plus fréquent afin de garantir des bornes disponibles plus régulièrement.

Les faux amis du tri

■ **LES SACS FILETS**
Ils sont en nylon et appartiennent à la famille des tissus. Vous pouvez donc les jeter dans le **bac des ordures ménagères** ou dans les **bornes TLC**.

■ **LES BARQUETTES ET BOITES EN BOIS**
Même si ce sont des emballages alimentaires, elles ne se jettent pas dans le bac jaune. Leur place est dans le **bac ordures ménagères**.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES TEXTILES CCVE

(Nous observons une baisse des tonnages en 2020 du fait de la crise sanitaire)

LA VALORISATION DES TLC

Revente en boutique de seconde main en France ou à l'étranger

8,7 %

Élimination ou revalorisation énergétique combustible solide de récupération (CSR)

57,8 %

Recyclable du tissu ou des fibres pour créer de nouveaux textiles

33,5 %

Pour optimiser la valorisation de ces TLC, je dépense :

- Vêtements et linges propres, secs, même usés
- Chaussures liées par paires propres et sèches, même usées
- En petits sacs bien fermés

La CCVE vous accompagne dans vos campagnes de réductions des déchets et de sensibilisation au tri sélectif.

N'hésitez pas à nous contacter :
CCVE - Service déchets Ménagers
environnement@ccvalessonne.com
01 64 93 78 34

★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS n°52, en Septembre 2021 :

Déchets ménagers et assimilés

Nouveau marché de collecte

Quelques informations à retenir

A compter du 1^{er} septembre 2021, la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Val d'Essonne sera assurée en porte-à-porte par le prestataire SEPUR, et pour les encombrants par la Recyclerie du Gâtinais, sous la responsabilité de la CCVE.

Certains modalités et fréquences de collecte vont changer. En complément du calendrier de collecte que vous avez reçu (téléchargeable également sur www.valessonne.fr), en voici les grandes lignes.

- Ordures ménagères**
Pas de changement, collecte en porte-à-porte **une fois par semaine**.
+ d'infos sur www.valessonne.fr
- Emballages et papiers**
Pas de changement, collecte en porte-à-porte **une fois par semaine**.
- Déchets végétaux**
Collecte en porte-à-porte **une fois par semaine entre mi-mars et mi-novembre** pour les communes d'Auvenaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulieu, Corry, Chevannes, D'Hulson Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormeau, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit. Une collecte en porte-à-porte spécifique pour les **sapins de Noël** se déroulera en janvier pour ces mêmes communes.
- Verre**
A déposer dans les **Points d'Apport Volontaire (PAV)** (liste complète à retrouver sur www.valessonne.fr/pages/point-d-apport-volontaire). Pour la commune de Mennecy, collecte en porte-à-porte une semaine sur deux. De nouveaux bacs seront distribués à l'automne 2021. D'ici là, les déchets en verre peuvent être déposés dans les habituels bacs de 55L ou dans les PAV.
- Les collectes à la demande**
Donnez une seconde vie à ce qui vous encombre !
Grâce à la Recyclerie du Gâtinais, vos encombrants et DEEE pourront être remis en circulation ou triés dans les différentes filières de valorisation de la matière.
Sur rendez-vous au 01 73 21 77 69 (prix d'un appel local), dans la limite de 2 m³ par passage pour les maisons individuelles, 20 m³ pour les collectifs.

De nouveaux bacs seront distribués début 2022. D'ici là, vous pouvez continuer à déposer vos déchets végétaux dans les sacs biodégradables à logo CCVE (disponibles en mairie au tarif en vigueur), jusqu'au dernier jour de collecte prévu en novembre 2021 (se reporter au calendrier de collecte de votre commune).

Retrouvez le détail des modalités de collectes dans le livret dédié sur www.valessonne.fr

Déchets ménagers et assimilés

Retour sur la Recyclerie Mobile

Organisée par la CCVE et réalisée par la Recyclerie du Gâtinais, la Recyclerie Mobile a fait trois haltes sur le territoire de la CCVE les 17 et 18 mai 2021 et collecte plus de 5 000 kilos d'objets qui vous encombraient.

Quels types d'objets ont été collectés ?

- 29%** Textiles, Langes, Chaussures
- 20%** Déchets d'équipements Electroniques
- 20%** Tout venant
- 14%** Papier
- 12%** Déchets Clements Ameublement
- 5%** Métaux

Quelle valorisation pour ces encombrants ?

Vente en l'état	1572,38 Kg	30 % du total collecté
Filières	3375,69 Kg	60 % du total collecté
Déchets Ultimes	550,68 Kg	10 % du total collecté

Solt un taux de 90% de valorisation des déchets collectés.

Tonnages 2020

L'année 2020 a été marquée à plus d'un égard par la crise sanitaire mondiale. Ainsi, la **quantité de déchets collectée a connu une importante augmentation**, qui s'explique notamment par la **modification des habitudes de consommation** durant les périodes de confinements. A noter que la baisse de fréquentation des déchèteries est due à la fermeture de celles-ci 2 mois durant en 2020, au même titre que les textiles et piles qui n'ont pas pu être collectés pendant plusieurs mois. Au-delà de ce constat, **des efforts de tri et de gestion raisonnée des déchets se constatent et restent à maintenir** pour poursuivre la dynamique de baisse des tonnages engagé depuis plusieurs années !

Evolution des tonnages 2019 & 2020

	2019	2020
Ordures ménagères	10 284	+6,93 %
Emballages/ papiers (PAP*)	2 604	+14,03 %
Emballages/ papiers (AV**)	763	-7,35 %
Papier (AV)	63	-14,99 %
Verre (PAP)	475	+16,32 %
Verre (AV)	1 442	+23,64 %
Déchets végétaux (PAP)	1 119	+15,89 %
Encombrants /DEEE (PAP)	125	+46,27 %
Textiles	120	-39,60 %
Piles	567	-29,54 %
Nombre de passages en Déchèterie	11 639	-6,29 %

*PAP : Porte-à-porte / **AV: Apport volontaire

Opération de nettoyage de la nature aux étangs de Vert le Petit

Le 16 juin, les enfants du centre de Loisirs Charlie Chaplin de Vert-le-Petit ont participé à une opération de nettoyage de la nature organisée par la CCVE, dans le cadre de l'opération **Verte Essonne Propre**.

Dans la bonne humeur et par un bel après-midi ensoleillé, c'est plus de 3 kg de déchets qui ont pu être collectés. Merci à nos éco-citoyens en herbe !

4.2 CALENDRIERS DE COLLECTE

Comme chaque année, a été élaboré un calendrier de collecte pour chaque commune. Ce dernier regroupe l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

En raison du renouvellement des marchés de collecte au 01/09/2021, deux calendriers ont été édités pour l'année 2021.

Calendrier de collecte 2021

Collectes du 01/01/2021 au 31/08/2021

Les ordures ménagères
Jeudi matin

Les emballages, les papiers, les journaux, les magazines
Jeudi matin

Les déchets végétaux :
selon calendrier
Mardi matin

Quantité limitée à 15 unités (sacs à logo CCVE, en l'absence de condition qu'il y ait au moins 1 sac à logo)

Le verre En Points d'Apport Volontaire.
Liste des points sur Internet : www.valessonne.fr

Les encombrants : Enlèvement uniquement sur demande (PRIX) - Quantité limitée à 1 m³ par passage, voir les références au 0 810 00 91 91 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Horaires des ramassages :
MATIN, entre 4h et 12h
APRES-MIDI, entre 13h et 22h

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1
S 2	M 2	M 2	V 2	M 2	M 2	V 2	L 2
S 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5	J 5
M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	D 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	L 9
S 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10	M 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11	M 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12	J 12
M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13
J 14	D 14	D 14	V 14	M 14	L 14	M 14	S 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	D 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16
S 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17	M 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19	J 19
M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	D 22
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23
S 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24	M 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25	M 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26
M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
J 28	D 28	D 28	V 28	M 28	L 28	M 28	S 28
V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29	D 29
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30	L 30
S 31	M 31	M 31	S 31	L 31	J 31	S 31	M 31

Commune d'AUVENNAUX

Pour tous renseignements
www.valessonne.fr

Les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)
La liste des P.A.V. est disponible sur www.valessonne.fr

Déchèteries les plus proches
Ballancourt-sur-Essonne : Lieu dit La Vallée
91610 Ballancourt-sur-Essonne
Vert-le-Grand : Route de Braxeux - 91810 Vert-le-Grand
Lardy : Rue Jacques Cartier - 91510 Lardy
Milly-la-Forêt : 21, le Chenais - 91490 Milly-la-Forêt
Erichy : Rue des Aunettes - 91580 Erichy
Etampes : 15-17 rue de la butte de Cordières
91150 Etampes
Le Coudray-Montceaux : RN7 Direction Fontainebleau
Complexe Essonne sport David Douillet
Retrouvez les horaires d'ouverture des déchèteries sur
<https://valessonne.fr/pages/decheteries>

Calendrier 2021 des collectes

TRIER / COLLECTER / VALORISER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Commune d'AUVERNAUX

Les collectes à domicile

Les ordures ménagères*
Vendredi après-midi

Les emballages, les papiers, les journaux, les magazines
Jeudi matin

Les déchets végétaux**
Jeudi matin

Septembre	3	10	17
Octobre	1	15	29
Novembre	12	26	
Décembre	30	24	31
Janvier	7	21	

Septembre	2	9	16	23	30
Octobre	7	14	21	28	
Novembre	4	11	18	25	
Décembre	2	9	16	23	30
Janvier	6	13	20	27	

Septembre	2	16	30
Octobre	14	28	
Novembre	11		

*Collectes chaque semaine dans les centres-bourgs et chez certains producteurs : liste et détails sur www.valessonne.fr

** Pour l'année 2021, quantité limitée à 15 unités (sans a l'ago CCVE) ou 10kg (sans a l'ago CCVE) à condition qu'il y ait au moins 1 sac à l'ago)

Les collectes en point d'apport volontaire

Le verre en Points d'Apport Volontaire
La liste des Points d'Apport Volontaire est disponible sur www.valessonne.fr

Horaires des ramassages :
MATIN, entre 6h et 15h
APRÈS-MIDI, entre 15h et 22h

Pour tous renseignements : www.valessonne.fr

Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne
environnement@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20
Horaires d'ouverture du service des déchets ménagers : Du lundi au mercredi 9h-12h et 14h-18h, Le jeudi 9h-12h, le vendredi 9h-12h et 14h-17h30

4.3 OPERATION DE COMPOSTAGE

L'opération « Compostage Individuel » est une des mesures de réduction à la source pour diminuer les tonnages collectés de déchets.

Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération, réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Départemental de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM. Le partenariat et les conventions ont été renouvelés jusqu'à mars 2021.

Au début de l'année 2021, suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, le SIREDOM a informé qu'il ne pouvait plus fournir de composteurs aux EPCI pour lesquels il n'a pas la compétence collecte, notamment la CCVE.

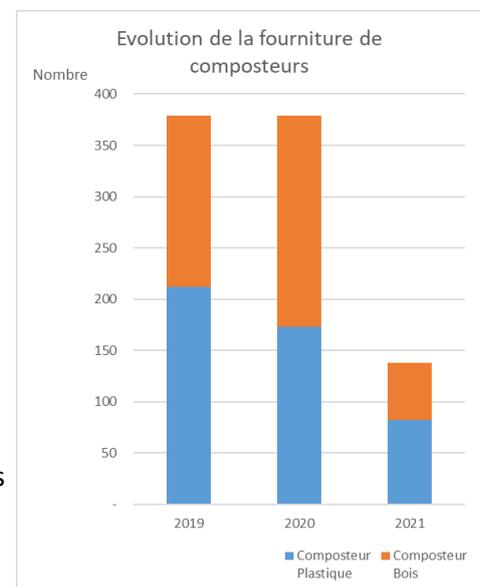
Aussi, conformément à la volonté des élus, l'opération de compostage s'est poursuivie et la CCVE s'est attachée à la préparation de son propre marché de fourniture de composteurs.



En 2021, grâce au stock restant, ce sont **82** composteurs plastiques, **56** composteurs bois et **29** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

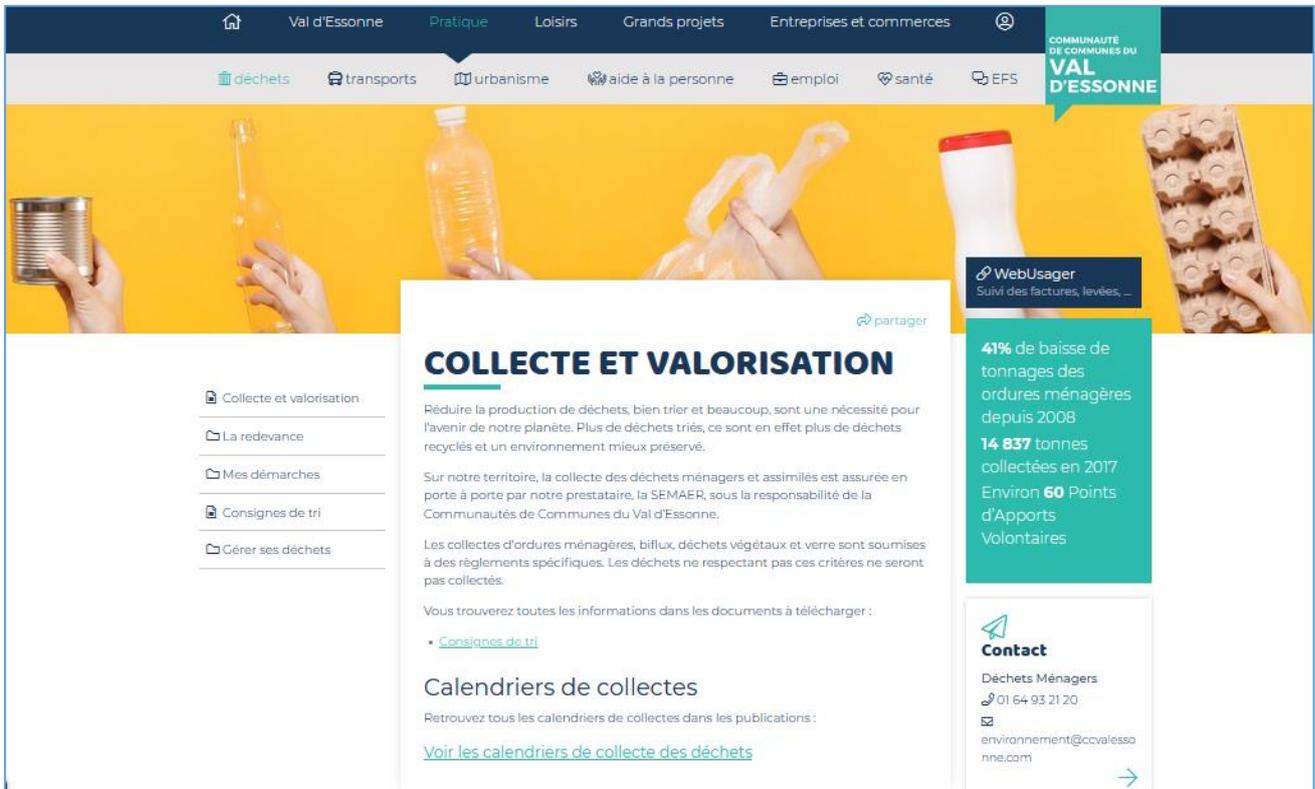
	2019	2020	2021
Composteur Plastique	212	173	82
Composteur Bois	167	206	56
Bio-seau	172	179	29

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **13 289** composteurs qui ont été distribués.



4.4 OUTILS INTERNET

De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet de la CCVE.



The screenshot shows the website of the Communauté de Communes du Val d'Essonne. The main navigation bar includes 'Val d'Essonne', 'Pratique', 'Loisirs', 'Grands projets', and 'Entreprises et commerces'. A secondary navigation bar lists 'déchets', 'transports', 'urbanisme', 'aide à la personne', 'emploi', 'santé', and 'EFS'. The main content area features a yellow background with images of hands holding various waste items like a can, a glass bottle, a plastic bottle, a plastic bag, a detergent bottle, and an egg carton. The central section is titled 'COLLECTE ET VALORISATION' and contains the following text:

COLLECTE ET VALORISATION

Réduire la production de déchets, bien trier et beaucoup, sont une nécessité pour l'avenir de notre planète. Plus de déchets triés, ce sont en effet plus de déchets recyclés et un environnement mieux préservé.

Sur notre territoire, la collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en porte à porte par notre prestataire, la SEMAER, sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Les collectes d'ordures ménagères, biflux, déchets végétaux et verre sont soumises à des règlements spécifiques. Les déchets ne respectant pas ces critères ne seront pas collectés.

Vous trouverez toutes les informations dans les documents à télécharger :

- [Consignes de tri](#)

Calendriers de collectes

Retrouvez tous les calendriers de collectes dans les publications :

[Voir les calendriers de collecte des déchets](#)

On the right side, there are two boxes: 'WebUsager' (Suivi des factures, levées, ...) and 'Contact' (Déchets Ménagers, 01 64 93 21 20, environnement@ccvalessonne.com).

4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE

La CCVE distribue aux personnes qui en font la demande un autocollant « STOP PUB ». Cet autocollant a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités sont quant à eux distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.



STOP au gaspillage : STOP PUB

STOP PUB

NON à la publicité
OUI à l'info des collectivités !

La Communauté de Communes du Val d'Essonne éditte et distribue des autocollants « STOP PUB ». L'utiliser, c'est faire un geste pour l'environnement en réduisant les déchets produits par les prospectus publicitaires.

Vous pouvez retirer les STOP PUB à la CCVE et en mairie.

4.6 ACTIONS DE SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation sont menées par l'ambassadrice du tri de la CCVE. Ces animations sont menées auprès des écoles, des collèges, des lycées, du personnel des communes... Elles portent essentiellement sur la promotion des gestes de tri et peuvent prendre plusieurs formes.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées en 2021 :

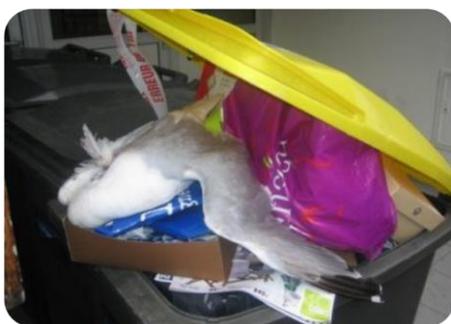
- ▶ La Recyclerie Mobile dans le cadre d'Essonne Verte Essonne Propre : une équipe de la Recyclerie du Gâtinais s'est mise en place sur 3 communes du territoire du 17 au 18 mai pour collecter les objets qui encombraient les administrés : 5,3 tonnes collectées dont 25 % vendu en l'état au sein de la Recyclerie, 70% traités en filières/recyclés et 5 % en déchets ultimes.
- ▶ Atelier Réparation des vélos : un atelier de co-réparation de vélos a été proposé lors de la Fête de la Nature à Mennecy le 26 septembre. Des professionnels d'une Recyclerie ont apporté leur savoir aux administrés afin de les accompagner dans le diagnostic de panne et la réparation de leur vélo.
- ▶ Opération Nettoyons la nature : une opération qui a mobilisé le 16 mai des élèves (26 élèves) pour nettoyer la nature notamment la zone des Etangs de Vert-le-Petit.
- ▶ Animation scolaire à l'Ecole Maternelle Daniel Galland à Saint-Vrain: une animation, le 18 novembre, pour sensibiliser les enfants (une centaine d'élèves) aux bonnes pratiques du tri, à la réduction des déchets et au compostage.



- ▶ Atelier DIY de fabrication de lessive : un atelier proposé sur le marché de Ballancourt le 7 novembre pour apprendre à fabriquer de la lessive naturelle et sans emballage. Chaque participant est reparti avec son flacon de lessive fait maison. 20 participants.
- ▶ Sensibilisation aux déchets au sein du site d'accueil de la Croix Rouge à Champcueil : animation et mise en place de conteneurs pour les ordures ménagères et les emballages/papiers en remplacement d'une benne de déchets tout venant.

4.7 SUIVI DE COLLECTE

Tous les ans, des vérifications régulières sont effectuées soit par le personnel effectuant la collecte soit par les services de la CCVE afin de contrôler la qualité du tri et d'informer les habitants sur les erreurs de tri constatées et ce malgré l'extension des consignes de tri.



L'opération consiste à passer dans les rues de la commune avant le camion de collecte, afin de vérifier la qualité du tri et de signaler aux habitants les éventuelles erreurs commises (stickers, guide du tri, courrier). Le but est de sensibiliser les habitants afin que la qualité du tri soit meilleure.

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Lors de la collecte des emballages et papiers, les déchets collectés sont envoyés au centre de tri à Vert-le-Grand où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné. Par conséquent, les erreurs de tri occasionnent une dépense qui alourdit le budget de gestion de la CCVE, impactent les reversements CITEO (3.7.2) liés à la valorisation matière et donc le montant de la facturation des usagers.

CITEO estime le montant des erreurs de tri à environ 220€ la tonne.

En 2021, le tonnage de refus de tri à l'entrée du centre de tri pour la collecte en porte-à-porte des emballages/papiers, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent 34,87 % des déchets collectés en Emballages et Papiers, soit une hausse de + 24,70 % par rapport à 2020. (Cf. Annexe).

4.8 SENSIBILISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les Services Techniques des communes de la CCVE produisent des déchets liés à leurs activités et au ramassage des dépôts sauvages. Ces déchets sont alors déposés dans des bennes dans les centres techniques municipaux, directement en déchèterie ou à l'exutoire à SEMAVAL/SEMAVERT. Actuellement, cela constitue 2 principaux flux : les Déchets végétaux et le Tout-venant enfouissable.

Le coût de traitement pour les déchets dits Tout venant enfouissable est supérieur aux autres flux (96€ HT/tonne) et la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) s'applique (30€ HT/tonne en 2021).

Ainsi, une démarche de sensibilisation auprès des communes a été initiée en 2019 par le Service Déchets de la CCVE, afin que soit réalisé le tri des déchets au sein des services communaux. Cette action a continué durant l'année 2021, afin de rencontrer l'ensemble des communes et de pouvoir mettre en œuvre des solutions visant à une meilleure qualité de tri.

L'enjeu de cette sensibilisation est aussi bien financier qu'environnemental.

4.9 ECONOMIE CIRCULAIRE

La CCVE a renouvelé son opération de collecte mensuelle de TLC et équipements, matériels informatiques et bureautiques au sein de ses locaux.

Les biens collectés ont ensuite été récupérés par la Recyclerie du Gâtinais pour une seconde vie. Ainsi, en 2021, 689 kg ont été orientés en boutique, filière de valorisation matière ou énergétique.

4.10 POINTS NOIRS DE COLLECTE

La CCVE, en lien avec la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France), a commencé en 2019 un travail de prévention sur la sécurité des salariés et des usagers dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et des conséquences sur la collecte actuelle sur le territoire.

Ainsi, un recensement des « points noirs » de collecte (situations de circulations dangereuses pour les agents de collecte et pour les habitants) a été réalisé avec l'ensemble des acteurs : la CCVE et les prestataires de collecte. Cette action a continué durant l'année 2021 avec les nouveaux prestataires de collecte afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Exemples de points noirs de collecte : marche-arrière, voie étroite, voie rapide, virage dangereux, ralentisseurs, ...

Le travail mené a pour objectif de trouver des solutions pour réduire les « points noirs » de collecte sur le territoire et ainsi prévenir les risques.

5. ANNEXES

SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE...	41
LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	42
GLOSSAIRE	43
TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE	44
RESULTATS DES CARACTERISATIONS SIREDOM	45
RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SIREDOM.....	46

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ACTP : Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle
AV : Apport Volontaire
CCVE : Communauté de Communes du Val d'Essonne
CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DDM ou DMS : Déchets Dangereux des Ménages ou Déchets Ménagers Spéciaux
DSP : Délégation de Service Public
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GEM FROID : Gros Electroménager Froid
GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid
MP : Marché public
OM : Ordures Ménagères
OMAR : Ordures Ménagères et Assimilés Résiduelles
OMr : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PAM : Petits Appareils en Mélange
REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives
SICTOM du Hurepoix : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix
SIREDOM : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : Informe et sensibilise les usagers sur le tri et le recyclage. Il a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à disposition dans un espace collectif.

Centre de tri : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Encombrant : déchet qui provient de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères : mobilier, matelas...

Ordures ménagères : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont prise en compte par la collecte traditionnelle.

Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Recyclerie : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la « Recyclerie » va donner une seconde vie en les réparant, réemployant ou en les recyclant pour ensuite les rendre.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation du pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou électricité.

Valorisation matière : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

Valorisation organique : utilisation pour amender les sols de compost, ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE

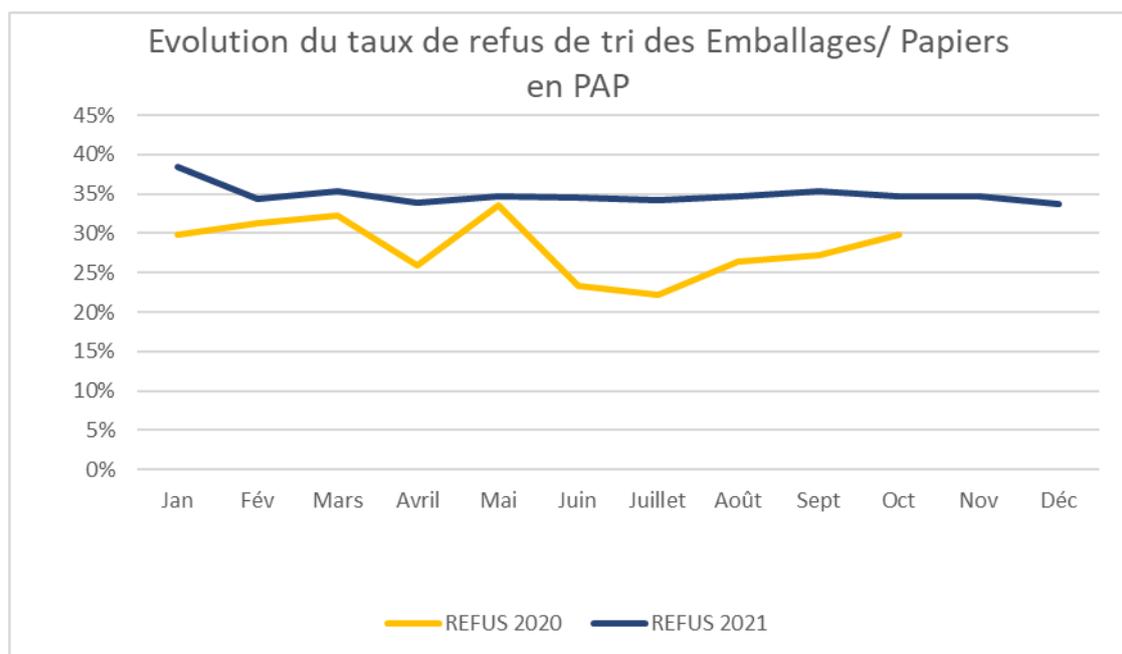
Source : INSEE

COMMUNES	Les populations légales millésimées 2018 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (population légale)
AUVERNAUX	324
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 695
BAULNE	1 323
CERNY	3 519
CHAMPCUEIL	2 920
CHEVANNES	1 642
D'HUISON LONGUEVILLE	1 526
ECHARCON	815
FONTENAY LE VICOMTE	1 587
GUIGNEVILLE s/ESSONNE	933
ITTEVILLE	6 598
LA FERTE ALAIS	3 786
LEUDEVILLE	1 500
MENNECY	14 961
NAINVILLE LES ROCHES	498
ORMOY	2 096
ORVEAU	182
SAINT VRAIN	3 111
VAYRES s/ESSONNE	1 012
VERT LE GRAND	2 297
VERT LE PETIT	2 838
TOTAL	61 163
TOTAL sans LEUDEVILLE	59 663

RESULTATS DES CARACTERISATIONS SIREDOM

Effectués sur les communes de la CCVE en 2021 (données SIREDOM) en entrée de Centre de tri

	REFUS 2020	REFUS 2021
Janvier	29,74%	38,42%
Février	31,29%	34,42%
Mars	32,23%	35,28%
Avril	25,85%	33,80%
Mai	33,56%	34,74%
Juin	23,26%	34,52%
Juillet	22,25%	34,28%
Août	26,34%	34,64%
Septembre	27,24%	35,27%
Octobre	29,83%	34,70%
Novembre		34,70%
Décembre	26,01%	33,67%
Total	27,96%	34,87%



RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SIREDOM

<http://www.siredom.com/les-publications-du-siredom/>



DÉCHETS MÉNAGERS

Rapport d'activité 2021



Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets rédigé par
le Service Déchets Ménagers

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Espace France Services
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél. 01 64 93 21 20

Fax 01 64 93 22 03

Adresse mail : environnement@ccvalessonne.com

Site internet : <http://www.valessonne.fr>

Contact : Service « Déchets Ménagers »